

N.7

COVERON

M. MARTELIN

TOUT LE MONDE PROFITE DU CRÉDIT AGRICOLE

POUR PROFITER ENCORE PLUS DU CRÉDIT AGRICOLE :



COMPTE CHÈQUES DU CRÉDIT AGRICOLE

Bureau de COUËRON - 14, rue Alexandre-Olivier - ☎ 72.62.58

Ouvert du mardi au samedi

CAISSE RURALE DE CREDIT MUTUEL DE COUËRON

Secrétariat : 17, rue Alexandre Olivier - ☎ 72.61.55 - COUËRON

☛ Votre adhésion à une de ces Caisses vous permet de bénéficier de tous leurs services

- POUR VOS DEPOTS : RENTABILITE, SECURITE, DISPONIBILITE
- POUR VOS EMPRUNTS : SIMPLICITE, ECONOMIE, SOUPLESSE

LE COMPTE CHEQUES : *pour vos opérations courantes*

- VIREMENTS SALAIRES et allocations familiales
- Encaissements de tous chèques
- Prélèvements E.D.F., Eau, O.R.T.F., etc...
- Virements de vos traites, etc...



EXTRAIT DE COMPTE JOURNALIER ET MENSUEL

Pour un placement avantageux : LE BON DE CAISSE ET LE BON D'ÉPARGNE

N'HESITEZ PAS ! Devenez sociétaire de la Caisse de Crédit Mutuel

Permanences :

Tous les jours sauf le samedi de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h. 30 et le vendredi jusqu'à 20 h.

LES CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES



Pour qui désirez construire votre maison

Notre équipe Ingénieurs - Architecte construit pour vous VOTRE MAISON, selon nos plans adaptés à votre cas particulier sur nos terrains ou le terrain de votre choix.

Construction en matériaux traditionnels.

Prix nets et sans surprise, clefs en mains à partir de **76.000 francs**



Tout Électrique, la maison de demain et déjà d'aujourd'hui avec régulation spéciale à nos constructions.

*Économie de combustible de 20 %
A partir de 104.000 francs*

Tous renseignements et signature des contrats de construction :



D.E.R.I. Diffusion - Etudes et Réalisations Immobilières

19, Place du Champ de Mars - COUËRON
17, Bd du Massacre - SAINT-HERBLAIN
☎ 76.42.36 (lignes groupées)



maisons alskanor

DIRECTION RÉGIONALE

La Rousselière

44800 St-HERBLAIN

☎ 46.26.15



Village Exposition

Boulevard de la Libération - ☎ 72.54.30

LA CHABOSSIERE - COUËRON

Ouvert tous les jours

Extensia I - 2 pentes - 35° - 5 pièces - garage accolé

Bulletin d'Information Municipal

LE BILAN D'UNE ANNÉE



M. GILARDIN, Maire

Il y a six mois, l'année 1973 s'achevait sur une grande inquiétude.

La prospérité du monde bien alimenté, qu'on croyait définitivement assise sur des dogmes économiques, inébranlables, croulait sous les coups répétés de quelques princes arabes.

La pénurie de pétrole annonçait la pénurie tout court. Brusquement un modèle de société, apparemment satisfaisant, se remettait lui-même en cause et les citoyens européens qui ne manquent pas de bon sens pensaient bientôt qu'une autre technologie de l'existence, qu'une autre société devraient être inventées rapidement.

Les dix dernières années ont pulvérisé tant de records que leur histoire a rattrapé le futur qu'elles projetaient.

La boulimie industrielle et commerciale débouche sur une énorme crise hépatique et le monde qu'on dit pompéisme civilisé s'aperçoit que la presque totalité des réserves de matières premières connues sera épuisée, au rythme actuel, avant trente ans. Le prix des phosphates double, celui des métaux non ferreux explose, la pollution chimique et mentale éclate, le monde sursaute au bruit des canons du Sinaï, la menace nucléaire se révèle aux yeux de trois milliards d'homosapiens, le banlieusard commence à trouver curieux qu'ils soit plus facile d'aller sur la lune qu'à son travail, les citadins les plus évolués redécouvrent les joies et la salubrité du vélo ou de la marche.

Et tout doucement, sans bruit sur cette planète chaotique et contradictoire, discrètement comme s'ils avaient peur de gêner notre bonne conscience de bipèdes bien nourris, des dizaines de milliers d'Africains, silencieux et dignes, meurent interminablement de faim dans le Sahel...

L'année 1973 restera celle de la crise énergétique, de la guerre du pétrole, de la guerre du Kippour; elle restera celle d'un nombre impressionnant d'échecs économiques et sociaux; mais ce sera en contrepartie, l'année d'une prise de conscience internationale; l'arrivée au premier rang des préoccupations des citoyens d'Europe, des problèmes de leur environnement et de leur vassalité énergétique. Autant de thèmes qui commencent à recevoir l'écho des masses et qui deviennent le propos principal de quelques futurologues de plus en plus inquiets.

JANVIER

L'année 1973 commence par deux sauvetages : celui de Venise et celui de quelques grandes villes françaises. Le premier réussi, le second manqué.

Venise, peu à peu s'enfonçait dans la vase et disparaissait sous les vapeurs industrielles des complexes chimiques de Marghera. A tel point que l'Inspection du Travail doit imposer le port du masque à gaz aux 50 000 travailleurs. Venise est atteinte du cancer pétrolier; Venise est en danger de mort. Alors le Parlement italien va voter 100 milliards de lires pour sauver la ville célèbre pour protéger le littoral, pour stopper l'expansion industrielle anarchique, 100 milliards de lires... Mais il n'est pas certain que ce cancer là soit toujours guérissable même avec les médicaments les plus chers.

Second sauvetage : celui des grandes villes de France. Asphyxiées par l'oxyde de carbone, leurs artères centrales ne peuvent plus respirer et le ministre de l'Aménagement et du Territoire préconise le développement des espaces piétonniers. Rouen, Grenoble, Toulouse ont déjà pris les devants mais dans quelques autres grands centres dont Paris, on poursuit la vieille politique des pénétrantes et des voies express. Curieux raisonnement que celui qui consiste à faire payer l'homme pour servir la machine qui finira par le détruire ou l'asservir...

FÉVRIER

C'est de ce genre d'asservissement que les Corses ne veulent pas. En février à Bastia, c'est la révolte; l'assaut est donné à la Sous-Préfecture; quinze blessés, des inculpations, des affrontements violents entre manifestants et service d'ordre... C'est l'émeute... Et pourquoi? Parce qu'une société italienne la Montedison, déverse chaque jour au large des côtes corses, 3 000 tonnes de bioxyde de titane qui polluent les eaux du littoral. Mais c'est sans doute parce que les boues sont rouges que le danger a été détecté. Combien de boues incolores tout aussi nocives sont-elles rejetées dans les fleuves, en Méditerranée, dans l'Atlantique. Le nettoyage du Bassin d'Arcachon va coûter à la France, 300 millions en dix ans. Cela coûterait sans doute moins cher au pays de prévenir et d'apprendre à ne pas salir. Tout commence par l'information et l'éducation car bien souvent les réactions ne sont proportionnelles qu'à l'apparence des choses alors que, de plus en plus, on s'aperçoit que les eaux claires sont aussi dangereuses à boire que les eaux troubles; et que les risques d'empoisonnement peuvent suivre un cheminement compliqué à déceler, comme à Minamata.

MARS

C'est en mars que la Compagnie Chisso qui déverse depuis vingt ans des boues mercurielles dans la baie de Minamata au Japon est condamnée. Toutefois, ce n'est qu'un épisode, qu'une phase d'un préjudice irréparable causé à l'ensemble d'une population. Le mercure rejeté imprègne la chair des poissons, base principale de la nourriture dans la région. C'est la consommation de poissons qui a diffusé le mal de Minamata; ce mal qui rend les cerveaux liquides et attaque le fœtus dans le ventre des mères. Depuis quinze ans, il ne naît plus un seul enfant normal à Minamata; de nombreux décès, des centaines d'infirmités à vie, des milliers de morts en suris. Et la Compagnie Chisso renvoie toujours ses déchets dans la baie.

Pendant ce temps en France, l'autoroute B 52 qui doit reliair Marseille à Toulon poursuit comme un bombardier sa route dévastatrice. Pourtant elle ne mènera pas vers les marinas de la côte d'Azur.



FONDERIES ET LAMINIERES DE COUEURON
1973



SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES ET Fonderies de Porsméné
FONDERIES ET LAMINIERES DE COUEURON
1973

PHILDAR-SERVICE

Madame OMODÉI

15, Rue de la Marne

COUÉRON



ALIMENTATION EN GROS
DETAIL ET COLLECTIVITES

Mmes THIBAUT

9, av. du Cimetière St-Clair, NANTES ☎ 46.32.16

HORLOGERIE-BIJOUTERIE

René LAINNÉ

3, place Alsace-Lorraine
44220 COUÉRON



Articles pour :
Mariages,
Baptêmes,
Communions

Réparations en tous genres garanties 6 mois - Prix modérés



UTILITE A LONGUEUR D'ANNEE
CAMPING GAZ INTERNATIONAL

AVRIL

En avril en effet, le Conseil d'Etat annule une concession accordée sur le domaine maritime pour la construction d'un port de plaisance près de Bornes-Les-Mimosas. C'est l'apparition des premières mesures visant à protéger le littoral. Il est grand temps quand on sait que chaque citoyen y va chaque jour de son petit kilo d'ordures ménagères. 350 kilos par an et par tête sous un volume de plus en plus important, sous une forme de moins en moins destructible et avec des exigences de ramassage de plus en plus sévères. Pourtant la plus grande part de ces ordures peut être recyclée, réutilisée à des fins diverses. C'est maintenant qu'il faut prendre à froid, les solutions indispensables, choisir celles qui sont les plus rationnelles et les appliquer progressivement et méthodiquement. Malheureusement, il est probable qu'une fois de plus en ce domaine, les prises de conscience seront tardives et les réactions brutales. Les premières manifestations viennent de la mer, très logiquement d'ailleurs; car l'océan possède cette extraordinaire faculté d'absorber sans efforts tout ce qui est transformable dans le cycle naturel, mais également la faculté de rejeter au rivage, comme une bête repousse un parasite, tous les débris qu'il ne peut pas digérer. Cette gigantesque poubelle qu'est devenue la mer, en repoussant sur nos côtes le mazout et les bidons de toutes sortes, vient de nous faire comprendre qu'elle a été obligée de faire usage de sa soupape de sécurité: le rejet.

MAI

Nous savions que la mer était salée mais nous ne savions pas que le Rhin l'était encore plus. La France consomme 6 millions de tonnes de sel. Le Rhin — à lui seul, en absorbe 7 millions de tonnes déversées par les mines de Potasse d'Alsace. Les poissons doivent sûrement trouver que cette soupe là est dure à avaler. D'autant plus que le cuisiner européen qui l'a préparée, n'a pas ménagé les ingrédients indigestes: 32 000 tonnes de chlorures, 14 000 de sulfates, 10 000 de calcium, 3 500 de magnésium, 2 000 de nitrates et 8 000 tonnes de déchets organiques. Le tout mijotant à petit feu et réchauffé régulièrement par les rejets des circuits de refroidissements des centrales nucléaires.

A propos des centrales nucléaires, 80 organisations françaises demandent un arrêt temporaire de la construction de centrales jusqu'à ce que les autres sources d'énergie possibles soient inventoriées et qu'il soit procédé à une information complète et contradictoire de la population.

Le Gouvernement français passe outre, mais le Parlement suédois s'accorde un délai de réflexion. Ce qui peut faire le bonheur des uns est aussi capable de faire le bonheur des autres. Évidemment, chaque pays est libre de s'enliser plus ou moins vite ou de s'élever plus ou moins lentement.

JUIN

La vitesse... on en parle en juin. 100 à l'heure sur les routes de France. Très vite des groupes de pression, résolus à ignorer les 17 000 morts de 1972, se forment pour demander le rétablissement de la vitesse libre. Ils y parviendront partiellement un peu plus tard sans provoquer de réactions notables de la grande majorité silencieuse des 80 % de Français qui avaient souhaité que la vitesse soit limitée. Pour l'instant, l'heure est déjà à l'économie de carburant; il faut que l'automobile redevienne un simple outil de transport. On parle déjà des restrictions sur l'essence pour le mois de septembre. Quel curieux vent de sable au parfum d'hydrocarbure nous vient donc du Moyen-Orient?

Un vent d'été, un vent de juillet, le vent d'une bombe.

JUILLET

Car c'est en juillet qu'explose la bombe de Mururoa. Trois essais sur l'Atoll de Mururoa provoquent une petite nuée de radioactivité mais une grande nuée de protestations. L'Australie, et la Nouvelle-Zélande intendent un procès à la France devant la Cour de Justice Internationale de La Haye. Les produits français sont boycottés dans le Pacifique. La marine doit arraisonner des bateaux contestataires. Les voix qui s'élevaient pour dénoncer la poursuite des essais ont la couleur d'un internationalisme rassurant. C'est le début d'une réaction concertée à l'échelle de la planète; et il est salutaire de voir une partie du monde s'opposer à la confection d'engins dévastateurs.

Pendant ce temps en France, les vacanciers de Honfleur, de Fécamp, de Vintimille, du Var et de Normandie, sont inquiets de voir leurs plages fermées à la baignade pour cause de pollution. Encore une nuée de protestations.

AOUT

Des protestations, il y en aura également en août au Larzac. Ils sont 50 000 avec enfants et bagages face aux herbes et aux moutons. Jamais le Causse aride n'a vu défilé tant de monde à la fois. Les moutons en restent béats. Ils espèrent que chaque visiteur ne leur fera pas cadeau en partant d'une boîte de conserve vide ou d'un papier gras. Mais en ce mois d'août, il y a aussi d'autres gens qui sont rassemblés. Et qui ne protestent pas, eux, parce qu'ils n'en ont plus la force. Ce sont les 20 millions de personnes, touchées par la sécheresse en Afrique, dans le Sahel. Des hommes, des femmes, des enfants qui meurent par milliers, du bétail qui périt par millions de têtes. Et pour les uns comme pour les autres, la même agonie, celle de la faim et de la soif, les plus jeunes et les plus faibles d'abord, les plus robustes un peu plus tard dans des souffrances un peu plus longues.

Les pays riches sont en vacances et n'aiment pas qu'on leur parle de famine pendant les congés. D'ailleurs, voilà plusieurs générations qu'on ne sait plus ce que ce mot veut dire. Il faut avoir eu faim pour cela. On sait seulement qu'il existe des organismes internationaux pour s'occuper de ces choses: ce qui permet de s'en débarrasser et de garder bonne conscience face aux chiffres que l'information véhicule de temps à autre. La F.A.O. dit que la population mondiale s'accroît de 3,9 % par an et les ressources alimentaires de seulement 2,6 %... Il faudra pourtant bien, un jour, qu'on ajuste les deux chiffres... ou qu'il y ait quelques milliards de morts.

SEPTEMBRE

C'est la rentrée. La reprise des activités: 3 000 litres de mazout dans la Marne à Joinville. Même traitement pour la Seine, la Vire et bien d'autres rivières. C'est le défilé funèbre de milliers de truites qui passent au fil de l'eau, combattantes involontaires d'une guerre occulte qui ne fait pas de prisonniers.

Pourtant septembre se signale par une curiosité aux causes multiples: les immatriculations de véhicules sont en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Va-t-on bientôt vendre comme aux Etats-Unis, plus de vélos que d'autos? Car l'automobile est en accusation.

OCTOBRE

En octobre, le Salon de l'Automobile aura un aspect moins mécanique qu'écologique. Le procès de l'automobile continue: elle tue deux Français à l'heure et en blesse plus de cent par jour; elle mange notre oxygène, dévore nos espaces verts, nous saoule de bruit et perturbe notre temps de vivre en nous imposant le rythme de son compteur. Pour elle, les programmes d'autoroutes ont triplé en trois ans; pour elle, des gens travaillent vingt heures par jour; pour elle, d'autres se rendent esclaves; pour elle, des réseaux ferrés ont disparu, des villages ont vieilli et demeurent isolés.

Mais octobre, c'est aussi l'ouverture de la guerre du pétrole. L'Europe et les Etats-Unis vont devoir faire preuve d'imagination. On ne se rend bien compte de la valeur de la liberté qu'à partir du moment où on en est privé. Il en est de même pour l'énergie. L'abondance à laquelle nous sommes habitués nous en a fait oublier la valeur de nombreuses incitations publicitaires, nous ont entraînés au gaspillage.

Alors brusquement, faute de combustible en quantité suffisante, c'est une petite révolution qui s'opère dans les structures mentales de nos sociétés riches: chasse au gaspillage, limitation de vitesse, interdiction de circuler le dimanche, extinction des feux, des enseignes lumineuses, diminution des horaires de télévision, retour à des températures raisonnables pour le chauffage, recours à des techniques moins coûteuses pour la fabrication de l'énergie.

Et c'est bien là, l'élément le plus salutaire de ce premier épisode de la crise du pétrole; l'adversité stimule la recherche et l'imagination provoque l'information et les confrontations d'idées: ainsi l'opinion publique apprend qu'il est possible d'utiliser l'énergie solaire ou l'énergie hydraulique, à bon compte... Elle apprend également cette opinion publique, que les trusis pétroliers sont devenus majoritaires dans les principaux secteurs abouissant à une production nouvelle d'énergie et notamment le secteur nucléaire.

NOVEMBRE

En novembre, la plus grande centrale nucléaire, celle de Saint-Valéry en Caux passe à l'enquête d'utilité publique. La France se tourne résolument vers la production d'énergie nucléaire qui devra fournir la moitié de l'électricité dans trente ans.

Pourtant, un peu partout dans le monde, des savants et des groupements d'hommes et de femmes dénoncent ce polluant total — et final pour l'homme — qu'est la radioactivité.

Les citoyens manquent tellement de confiance en l'atome, qu'une émission de télévision suédoise racontant la désintégration de la centrale nucléaire de Barseback provoque dans le pays, une véritable panique et un exode monstre de quelques heures sur les routes de ce petit pays. Trop réaliste sans doute, cette émission de fiction, mais trop réel probablement le danger nucléaire pour qu'il soit capable de provoquer d'aussi grandes terreur.

DÉCEMBRE

Ouverture de la chasse à la baleine et de la stagnation économique. 38 000 baleines et 25 000 cachalots seront immolés par l'inconscience mercantile sur l'autel du profit. Il en reste cent fois moins qu'il y a un demi-siècle.

Mais tout espoir n'est pas perdu: la notion de croissance est remise en cause. Après avoir connu le « prêt à consommer » puis, le « prêt à jeter », les citoyens commencent à ressentir la nécessité du « prêt à conserver » ou du « prêt à économiser ».

Avec la crise de l'énergie, il va bientôt falloir tout repenser, la croissance et l'économie, l'homme et ses découvertes, le profit et ses conséquences, la planification et la futurologie.

Il faut refaire les définitions. On dit: industrialisation est facteur de puissance, facteur d'indépendance, facteur d'amélioration sociale. En décembre, l'industrialisation devient un mot vide: 100 millions de Japonais implément la grâce d'un prince arabe et des 200 000 citoyens de son Émirat. En décembre, la grande Amérique mobilise toutes ses réserves de charbon et dresse l'inventaire de son potentiel énergétique.



Garage

Pierre LEBORGNE

Voitures Neuves et occasions

☎ 72.60.38 - 4, rue H. Gautier - COUÉRON

STATION



bicyclette MOTOCBECANE



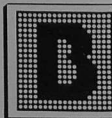
Mobylette CADY

P. NIEDBALEC

Motoculteurs
Motostandard

Tondeuses à gazon

☎ 72.60.88
2 et 4, rue des Ardilliers
COUÉRON



COUÉRON

2, rue Ferdinand Buisson - ☎ 72.62.44

BANQUE NATIONALE DE PARIS



J. AUFFRAY

Quincaillerie - Électricité

Vaisselle - Luminaires - Cadeaux

23, rue de la Marne - ☎ 72.60.42

COUËRON



Salon de Coiffure pour Dames

"Joëlle"

Soins du Cheveu
Perruque

4, rue du 4 Septembre - COUËRON - ☎ 72.61.33

Le produit bon marché à fini d'exister car c'est la matière première qui se fait rare et chère. La prospérité et la grandeur d'un pays vont désormais se mesurer à sa capacité de production interne, végétale ou minérale et beaucoup plus à la cohérence de son organisation socio-économique qu'au volume de ses gadgets de société trop gâtée.

Le mythe de l'industrialisation forcée tend à s'effacer au profit d'autres valeurs économiques beaucoup moins nocives pour l'espèce : l'agriculture par exemple, à condition de repenser les modes d'utilisation des sols, actuellement saturés de poisons de toutes sortes; l'élevage à développer et à commercialiser par des circuits plus courts; la pêche à réglementer, la conchyliculture à étendre; les espaces forestiers à multiplier; l'eau pure et l'oxygène à protéger d'urgence.

Un autre mythe, celui de la course contre le temps est en train de succomber. Au désir d'aller toujours plus vite succède de plus en plus le désir de vivre, de mieux vivre — en prenant le temps de vivre — l'insure de l'homme étant proportionnelle au rythme de sa vie, ce qu'il gagne en temps à vivre vite, il le perd probablement en longévité. Et si tout l'argent consacré à accroître la vitesse des moyens de transports, était donné à la recherche pour étudier

l'allongement du temps moyen de la vie, il est probable que cela conduirait pour tous, à vivre mieux et plus longtemps.

Là, est sans doute la contradiction fondamentale du système : la productivité, les cadences, la vitesse, l'accélération permanente du rythme de vie pour une majorité de citoyens qui s'en plaignent, servent les intérêts d'une minorité d'autres citoyens qui ont ainsi la possibilité de se soustraire à la folie qu'ils ont provoquée.

Pour faire gagner une heure sur Concorde à un citoyen entre Paris et New York, mille autres devront supporter des heures supplémentaires de bruit et de fatigue!

1973 ressemble à une année folle. Mais tous comptes faits, est-elle vraiment plus folle que celle qui l'a précédée ou que celle qui la suit?

Les six premiers mois de 1974 ne sont pas avarés de bouleversements politiques, en Europe et dans le monde. Malheureusement, il ne semble pas que les rapports entre les hommes et entre les États aillent dans le sens d'une amélioration.

Comme si tout le monde s'habituaient un peu plus chaque jour à voir les fleuves charrier leurs immondices vers la mer, comme les fruits d'une société à la dérive.

C. GILARDIN

Société d'Économie Mixte de Construction

D'INDRE et COUËRON

S. E. M. I. C. O.

Pavillons et Appartements

Pour tous renseignements

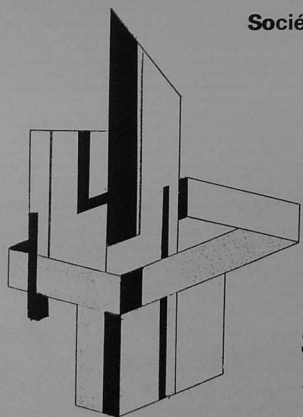
s'adresser à :

SECIM-ATLANTIQUE Mandataire

13, Boulevard Georges Mandel — 44200 NANTES

(Près place Mangin)

☎ 73.92.04 ou 05



Maçonnerie
Béton Armé

René BURGAUD

La Croix - Gicquaud - 44 COUËRON

Spécialité de
Frangements

3^{ème} AGE

LEURS DROITS ET NOS DEVOIRS

Madame, Monsieur,

La Municipalité vient vers vous, pour une réflexion en commun, pour définir vos droits et vous permettre de profiter de certains avantages que vous pouvez ignorer.

Nous pensons en particulier, à toutes celles et à tous ceux qui espèrent avoir une vieillesse à l'abri du besoin, et qui, disposant de revenus modestes, se sont vu progressivement ruinés par la hausse incessante du coût de la vie. Nous pensons à tous ceux qui par gêne ou par pudeur, se refusent à recevoir ou à solliciter l'aide des fonds publics.

Notre but est d'éclairer nos concitoyens âgés et aussi de les libérer de leurs scrupules mal fondés. L'âge n'est pas une honte, c'est un mal inexorable.

Améliorer les conditions matérielles de ceux qui souffrent, de ceux que la vie a marqués, de ceux que la vieillesse a affaiblis, doit être notre préoccupation constante. Dites-vous bien que les fonds publics ne sont pas versés à titre de secours, mais remis sous le signe de la solidarité nationale à une génération qui, par son travail, ses sacrifices, ses privations, a acquis un titre de créance sur un ÉTAT dont les dévaluations monétaires officielles ou occultes, génératrices de hausse des prix, ont amené sinon anéanti l'épargne.

C'est donc un droit légalement reconnu et nous ne pouvons qu'insister auprès des personnes réunissant les conditions requises, à déposer leur demande, sans honte et sans gêne, la notion de mendicité étant de nos jours périmée.

1. — SI VOUS ÊTES AGÉS DE 65 ANS (OU 60 ANS EN CAS D'INAPTITUDE AU TRAVAIL) ET SI VOS RESSOURCES SONT INFÉRIEURES À 12 600 F POUR UN MENAGE OU 7 200 F POUR UNE PERSONNE SEULE.

LA LEGISLATION ACTUELLE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DE DIVERS AVANTAGES RÉSERVÉS AUX PERSONNES DE CONDITIONS MODESTES.

1. Allocation supplémentaire du Fonds national de Solidarité.

Accordée sous la condition que l'intéressé bénéficie déjà d'une pension, rente ou allocation spéciale vieillesse. **Taux annuel : 3 000 F**

La demander au Bureau d'Aide sociale de la Mairie. Certaines personnes hésitent à demander cette aide, par crainte qu'à leur disparition, le remboursement soit exigé à leurs enfants ou pris sur leurs biens.

À partir du 1^{er} janvier 1974, il ne sera pas tenu compte de l'obligation alimentaire, en principe due par les enfants, pour le calcul du montant des ressources.

Pourtant, si le demandeur est propriétaire d'une maison ou d'un terrain dont la valeur est estimée à 50 000 F minimum, l'organisme qui sert le Fonds national de Solidarité, pourra récupérer au décès du bénéficiaire, les sommes qu'il a versées à ce titre, sur le montant de la succession.

2. Allocation supplémentaire du Fonds national de Solidarité.

Attribuée à ceux qui n'ont ni pension, ni rente. Donne droit à l'allocation supplémentaire du F.N.S. prévue ci-dessus. **Taux annuel : 3 300 F**

Commentaires pratiques. — Les personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds indiqués ci-dessus et n'ayant aucune pension ni retraite, doivent demander, à la fois, l'allocation spéciale Vieillesse et l'Allocation du Fonds national de Solidarité au Bureau d'Aide sociale de la Mairie. Tous renseignements complémentaires pourront être fournis par la Direction départementale des Services fiscaux, 2, rue du Général-Marguerite à NANTES.

3. Allocation logement.

Elle sera au moins égale à l'ancienne allocation de loyer. Elle est calculée sur deux pièces, variable par tranche de ressources et du loyer effectivement payé. Aucune sous location n'est admise. Renseignements : Siège social des Allocations familiales, 32, place Viarne à NANTES.

ETUDES ET REALISATIONS
GESTION DE SERVICES

Compagnie Générale des Eaux

Eau Potable — Assainissement — Chauffage Urbain

Région Ouest : Direction RENNES


11 et 13, rue Kléber

☎ 30.42.32

Agence de Nantes :

rue du Coutelier, Z.I.L. de St-Herblain

☎ 46.25.58



Le Paradis des Primeurs
c'est **Auguste BOURNIGAL**
72.61.09 COUÉRON

4. Exonération totale des contributions foncières et mobilières.
Conditions : Bénéficiaire de l'allocation supplémentaire du F.N.S. (2)

5. Exonération de la taxe de télévision.
Lorsque l'intéressé reçoit l'avertissement de la Télévision, il doit la retourner au Service émetteur de l'envoi avec une lettre demandant l'exonération. Un formulaire lui sera alors envoyé, qu'il remplira et retournera à l'O.R.T.F.


6. Aide médicale.
Délivrée par le Bureau d'Aide sociale de la Mairie.
Gratuité totale ou partielle pour visite d'un médecin choisi par le malade. Consultations et soins dans les dispensaires et les hôpitaux publics.

7. Aide ménagère.
S'adresser au Bureau de l'A.A.F.P., place Alsace-Lorraine. COUÉRON.

8. Réduction pour transports.
30 % sur un voyage annuel S.N.C.F., sur présentation du titre de pension ou de la carte d'invalidité délivrée en application de l'article 173 du Code de la Famille et de l'Aide sociale.
La Municipalité a envisagé de faire bénéficier de la gratuité des transports, les personnes âgées bénéficiant de l'A.S.F.N.S. (2), pour le trajet COUÉRON - NANTES, aller et retour.
Se renseigner en Mairie sur les modalités.

9. Allocation chauffage.
Une attribution de charbon est faite en faveur des plus déshérités. Voir le Bureau d'Aide sociale.

10. Allocations spéciales et prestations en nature, de l'assurance maladie, aux mères ayant élevé cinq enfants.
Epouses, veuves ou séparées d'un salarié ayant élevé, même sans lien de filiation, cinq enfants français pendant neuf ans.
Renseignements et instructions des dossiers au Bureau d'Aide sociale.



Albert BARON
Ménager - Quincaillerie - Électricité
Cadeaux (liste Mariage)
72.60.86 - 10, rue de la Marne COUÉRON



Madame R. AUFRAY
36, rue Arsène-Leloup
44 COUÉRON



Bijouterie BROSSAUD
Montres LIP - JAZ - HERMA Cadeaux
10, rue de Verdun COUÉRON

II. — SI VOUS ÊTES AGÉS DE 65 ANS (OU DE 60 ANS EN CAS D'INAPTITUDE AU TRAVAIL ET SI VOS RESSOURCES SONT SUPÉRIEURES À 7200 F POUR UNE PERSONNE SEULE OU 12600 F POUR UN MÉNAGE, VOUS POUVEZ SOLLICITER :

1. Allocation logement.
Calculée sur deux pièces, variable selon tranche de ressources et montant annuel du loyer. Aucune sous location autorisée. Les ressources annuelles ne doivent pas dépasser 14 000 F pour une personne seule, ou 17 000 F pour un ménage. Versée également au propriétaire accédant à la propriété et ayant encore des annuités à payer.

Faire la demande à la Caisse des Allocations familiales, 32, place Viarme à NANTES.
Une indemnité de déménagement est désormais accordée aux personnes bénéficiant de l'allocation logement, sous certaines conditions. Renseignements : 2, place Viarme.

2. Dégrevements fiscaux.
a) Contribution mobilière ou foncière ou impôt général sur le revenu.

En principe le dégrèvement n'est accordé qu'aux personnes bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fond national de Solidarité, mais toutes personnes justifiant de difficultés exceptionnelles, pourra demander le dégrèvement total ou partiel de cette contribution.

Envoyer lettre explicative, photocopie de l'avertissement et éventuellement des justifications au Directeur des Services fiscaux, 2, rue du Général-Marguerite à NANTES.

b) Femmes seules.
Une loi a été votée en 1949, préconisant que la femme seule peut compter comme personne à charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les ascendants vivant sous son toit, sous réserve que les ressources maximales annuelles soient de 8 000 F pour la femme seule, 2 000 F pour les personnes à charges (réduction de 50 % des impôts).



Confort et Décoration
BEZIER
Linerie - Fauteuils
Tenture Murale
Rideaux - Moquette
4 rue marcel sembat
44 coueron tel. 72.60.93

Art et Décoration
GASTON PRAMPART Fils
ENTREPRISE GÉNÉRALE : Peinture, Revêtements de Sols
Décoration
14, rue Joséphine-Even - COUÉRON - 72.61.95

Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
DROGUERIE CADEAUX
A votre disposition : **SERVICE et CONSEILS**

3. Réduction sur les chemins de fer.
a) La carte Vermeil est accordée aux femmes à partir de 60 ans. Cette carte est valable pour l'ensemble de la S.N.C.F., sauf banlieue de PARIS. Elle doit être renouvelée chaque année et demandée cinq jours avant le voyage.

Cette carte donne droit à une réduction permanente de 30 % sur l'ensemble du réseau S.N.C.F. Quelques trains à certaines périodes de l'année, ne sont pas utilisables.

Prix de la carte pour toute l'année : 20 F.
b) Économiquement faibles et retraités.
Un voyage annuel pour lequel la S.N.C.F. accorde une réduction de 30 %, sur présentation des pièces justificatives.
Renseignements dans toutes les gares S.N.C.F.

4. Redevance des bureaux de tabacs.
Des allocations annuelles dénommées « Redevances des bureaux de tabac » peuvent être, quand leur situation est difficile, accordées aux veuves, filles et orphelins de fonctionnaires civils et militaires de l'État, ainsi qu'aux veuves, filles et orphelins de militaires morts au champ d'honneur ou décédés après blessures ou maladies contractées aux armées.

Une demande d'augmentation de la redevance peut être introduite tous les deux ans. Écrire en joignant tous les éléments justificatifs au ministre des Finances, Direction des Redevances des bureaux de tabac à PARIS.

5. Maisons de retraite.
S'adresser au Bureau d'Aide sociale de la Mairie pour connaître les conditions d'admission.

6. Repas des Anciens.
Si vous avez 65 ans, vous pouvez participer au repas des anciens, organisé annuellement par la Municipalité. Si votre conjoint n'a pas 65 ans, la Municipalité l'invite également, afin de ne pas vous séparer. Si vous ne pouvez vous déplacer, la Municipalité compense ce repas par un colis de victuailles représentant sensiblement la même valeur et si votre conjoint a lui aussi 65 ans, vous aurez droit à deux colis.

7. Voyage annuel.
La Municipalité organise tous les ans, un voyage afin de réunir tous les Anciens et leur permettre de se souvenir du bon vieux temps pendant un jour.

Les conditions de participation sont les mêmes que pour le repas.
Pour le repas, comme pour le voyage, se faire inscrire à la Mairie.

La Municipalité espère que ces indications pratiques, sur vos droits, vous seront utiles et souhaite que vous jouissiez de la plénitude de ceux-ci.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de précisions complémentaires, le Maire, les Adjoints, les Conseillers municipaux, les Employés municipaux, sont tous à votre disposition pour vous les fournir ou vous aider à les obtenir.



TOUJOURS A VOTRE SERVICE
La Caisse d'Épargne et de Prévoyance
de **SAVENAY** 24, Place de l'Hôtel-de-Ville
(Compte chèque postal 8617-41 Nantes)
72.31.27 à SAVENAY
Succursale : **COUÉRON** Rue Ferdinand Buisson
Autres succursales : **PONCHATEAU — SAINT-ETIENNE-DE-MONT-LUC**

SABLE DE LOIRE

Robert BLOMME

TRANSPORTS FLUVIAUX

CALE DE COUÉRON

☎ 72-61-84

LE CADASTRE

I - APERÇU HISTORIQUE.

La terre a constitué, dès l'origine des sociétés, la base essentielle de la richesse individuelle. Il est donc naturel que les collectivités naissantes, pour subvenir à leurs besoins aient pensé à opérer un prélèvement sur les produits de cette richesse, la plus apparente et facile à atteindre. Pour répartir équitablement cette contribution il fallait connaître l'étendue et la nature des biens de chacun et en évaluer le revenu, d'où la nécessité d'un état descriptif et évaluatif des propriétés foncières; telle est l'origine du cadastre.

Chez les Romains, il est à présumer qu'aucun arpentage parcellaire n'était effectué; les livres de répartition de l'impôt étant simplement rédigés d'après les déclarations.

Le cadastre sous l'ancien droit français.

Au Moyen Age, le système était le même que celui usité chez les Romains. Peu à peu le pouvoir central s'affaiblissant, les seigneurs et les communautés religieuses font dresser des descriptions détaillées de leurs domaines pour percevoir les redevances (principalement les tailles) qu'ils levaient sur les terres concédées à leurs vassaux. Souvent ces registres appelés « Livres terriers » étaient établis sur de simples déclarations. Les plans quand ils existaient n'étaient qu'une représentation grossièrement approchée de l'état parcellaire.

A mesure que s'affermissait la puissance royale, le besoin d'un système fiscal cohérent et juste et corrélativement d'un cadastre régulier, s'imposait avec une force croissante. Plusieurs rois dont Charles VIII, Louis XIV, Louis XV avaient conçu le projet d'étendre l'opération à tout le royaume.

Toutefois les provinces avaient bien senti les immenses avantages qui devaient résulter d'un cadastre général, ainsi on vit apparaître un cadastre dans le Dauphiné, en Provence, l'Argonnais, l'île de France.

Pendant longtemps, les pays de taille réelle furent les seuls à posséder un cadastre. Des projets furent élaborés par Colbert et ensuite par Turgot.

Toutefois, la réalisation du cadastre, si vivement désirée dans la fin du XVIII^e, fut admise avec réserves par l'Assemblée nationale en 1790 et n'entra dans la voie de l'exécution qu'en 1808.

Le cadastre sous la Révolution.

L'Assemblée Constituante décréta le 1^{er} décembre 1790 la suppression des anciens impôts et les remplaça par une contribution foncière unique qui devait être répartie par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières « à raison de leur revenu net ». Les propriétaires ou leurs fermiers feraient une déclaration de la nature et de la connaissance de leurs biens. Les commissaires communaux procéderaient à l'évaluation du revenu net de chaque propriété, en s'aidant des cadastres existant si besoin était.

Un décret du 23 septembre 1791 prévoyait l'établissement du levé parcellaire quand les communes le demandaient, mais les travaux restaient à leur charge.

De nombreuses réclamations entraînèrent autant de dégrèvements. Un corps de fonctionnaires spéciaux fut créé en 1797 (les contrôleurs des contributions directes pour recueillir les renseignements et déclarations).

Mais comme on se bornait à exiger de chaque propriétaire la déclaration de son revenu les résultats ne furent pas meilleurs. Force fut donc de revenir à la nécessité d'un arpentage parcellaire.

Devant le coût de l'opération, on en vint en 1802 à l'idée d'un « cadastre général par masses de cultures » on choisissait quelques communes où l'on établissait un plan à l'échelle 1/5 000 présentant la division du territoire en masses. On invitait les propriétaires à faire leur déclaration. Les résultats étaient comparés avec ceux obtenus avec l'arpentage. On en déduisit un coefficient de majoration appliqué aux autres communes de l'arrondissement.

Le système encore imparfait suscita des plaintes très vives et l'on se décida à un arpentage général du territoire.

Le cadastre parcellaire de 1807.

La loi du 15 septembre 1807 est à l'origine du cadastre parcellaire français. Si la loi elle-même ne donne que des prescriptions relatives à l'impôt foncier, il suffit de lire les exposés des motifs pour s'apercevoir que le cadastre est envisagé sous son vrai jour : arpentage fixant les limites des propriétés. En 1811 le Ministre fit publier le « Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre en France » qui a reçu consécration législative.

Maison de la Presse G. HERBRETEAU
dans son nouveau magasin, un très grand choix :
Papeterie - Disques - Librairie
☎ 72.61.19 - Rue Alexandre Olivier COUÉRON

CAMPING - SPORT Jeanne PILLET
Tentes et matériel de camping
Équipement sportif et scolaire
10, rue H. Gautier - COUÉRON ☎ 72.61.22

Les travaux furent entrepris très rapidement. De 1808 à 1814 2 000 communes furent arpentées. Les travaux arrêtés en 1814 et 1815 furent repris mais plus lentement.

Une loi du 31 juillet 1821, décida que la répartition individuelle de l'impôt serait circonscrite dans le cadre communal. Le cadastre cessait d'être œuvre d'État pour devenir opération communale. En conséquence l'État ne participait plus aux charges que d'une façon illusoire, mais le gouvernement continuait à surveiller les travaux.

De 1826 à 1840 le cadastre fut établi sur près des deux tiers du territoire. Le travail fut terminé vers 1850 dans la France continentale.

Entrepris seulement en 1843 dans la Corse, les travaux ne furent achevés qu'en 1889.

Nécessité d'une réforme générale du cadastre de 1807.

Remarquablement exécuté pour l'époque, le cadastre parcellaire de 1807 appelé « ancien cadastre » était entaché d'une tare fondamentale : l'immuabilité du plan. Cette lacune n'apparut pas dès l'abord, car au moment où l'opération fut entreprise la propriété foncière était stable.

Mais la nécessité de tenir les plans au courant des modifications apparut dès 1817. La question fut sérieusement étudiée en 1837 mais aucune suite ne fut donnée par le gouvernement.

La loi du 7 août 1850 permit de procéder au renouvellement du cadastre d'une commune cadastrée depuis trente ans au moins à charge par la commune de pourvoir aux frais des nouvelles opérations. Par des subventions couvrant l'intégralité de la dépense le département du Nord a fait renouveler le cadastre de la quasi totalité de ses communes. En Meurthe-et-Moselle le renouvellement du cadastre a été exécuté dans un grand nombre de communes conjointement avec des abonnements généraux.

De toutes façons, la loi du 7 août 1850 était vouée à l'échec parce que ne prévoyant pas elle non plus la conservation des plans.

Après les événements de 1870 le problème de la rénovation et de la conservation du cadastre fut de nouveau abordé, des projets furent déposés en 1879, mais n'ont pas été discutés.

La commission extra-parlementaire du cadastre (1891-1905).

La commission instituée par le décret du 30 mai 1891 était divisée en 3 sous-commissions : la sous-commission technique, la sous-commission juridique, la sous-commission des voies et moyens.

La sous-commission technique fit procéder à 2 grandes enquêtes : l'une sur la valeur actuelle des plans cadastraux (qui conclut à la réfection complète pour 80 % des communes), l'autre sur le bornage des propriétés. Elle étudia toutes les questions ressortant à son domaine : délimitation, bornage, méthodes de lever, exécution des travaux en régie et à l'entreprise.

La sous-commission juridique étudia de façon approfondie les réformes à proposer touchant la publicité des droits réels autres que les privilèges et hypothèques. Elle admit pour chaque commune la création d'un livre foncier à feuillet réel.

La sous-commission des voies et moyens étudia le plan financier. Elle répartit la charge entre l'État, les départements et les communes. Le travail devait durer 20 à 30 ans.

En définitive, la Commission extra-parlementaire présente 3 avant-projets de loi :

- avant-projet de loi sur la réfection ou la révision et la conservation du cadastre,
 - avant-projet de loi sur les privilèges et les hypothèques,
 - avant-projet de loi sur les livres fonciers.
- Ces avant-projets n'ont jamais été présentés au Parlement.

Réforme partielle du cadastre : loi du 17 mars 1898.

Au cours de nos travaux, la commission extra-parlementaire s'aperçut que la grande réforme qu'elle préconisait ne pourrait être faite dans un délai rapproché. Aussi le but de la loi du 17 mars 1898 était-il de donner aux communes dans lesquelles le besoin de la réfection du cadastre ne ferait le plus sentir les moyens de procéder à cette opération sans attendre.

La loi du 17 mars 1898, de même que celle du 7 août 1850 — qu'elle n'abrogeait d'ailleurs pas — permettait aux communes cadastrées depuis trente ans au moins de demander la réfection de leur cadastre, mais les frais étaient répartis entre l'État, les départements et les communes. De plus la commune devait prendre l'engagement d'assurer à ses frais la conservation de son cadastre. La loi de 1898 et les instructions administratives qui en réglèrent l'application s'inspirèrent des conclusions de la sous-commission technique.

Délimitation obligatoire des immeubles, le bornage reste facultatif. Une commission de délimitation a pour mission de constater l'accord des propriétaires ou en cas de désaccord de tenter la conciliation ou de fixer provisoirement les limites.

Communication des résultats aux propriétaires. Triangulation, cadastrale, polygonation Conservation régulière des plans.

Un service de la révision du cadastre fut créé au sein du ministère des Finances. Les effectifs étaient très réduits.

La participation de l'État ne pouvait dépasser 40 %; celle du département était au moins égale à celle de l'État, la commune payait le reste. En raison de la faiblesse des crédits alloués par l'État, et de l'indifférence des communes, la loi n'eut qu'une application très limitée.

Après la guerre de 1914-1918 un grave problème se pose pour la révision des évaluations foncières. Pour effectuer cette révision il fallait obligatoirement procéder à la constatation des changements de nature, de culture et de classement au cours de la révision de 1912, cette opération avait été faite à la Mairie mais le

Charbons et Fuel

Bois et Transports

P. LAGADEC

110, rue Henri Gautier
COUÉRON - ☎ 72.60.40

BP Chauffage Service
Crédits équipements
pour vos
installations de
Chauffage
Central

Peinture et décoration
d'appartements
Papiers Peints et
Revêtements plastiques
Enseignes
Peinture Vitrerie
pour Usines
et Constructions
Métalliques

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURE

Gély et Poulailleau

☎ 46.51.41

36, r. Chevreul, NANTES

Joyau
Transports rapides

NANTES - Route de St-Etienne de Montluc - COUÉRON	☎ 46.35.35	Telex 71612
MONTAIGU - B.P. 31 - Zone Industrielle de MONTAIGU	☎ 38.00.51	Telex 71088
LA COURNEUVE - 76, avenue Jean Mermoz	☎ 833.10.67	Telex 21852
LYON - Rue Ambroise Paré - ZI GENAS	☎ 26.52.44	Telex 30123
BORDEAUX - Chez BAHU ROMEU - rue Emile Combes CENON	☎ 86.33.97	
MARSEILLE - T.G.F. - N. 10, 8e rue - ZI VITROLLES	☎ 99.03.79	Telex 41907
LILLE - NEVEU JOYAU - 923, route de Douai Henin Lietaert	☎ 20.26.01	Telex 82164
ANGERS - Marche Gare - avenue Jossé	☎ 88.18.86	
BREST - LE CALVEZ - 62, Bd Gambetta	☎ 80.39.93	Telex 73854
TOURS - RAPID'OUEST - 7, avenue du Danemark	☎ 53.15.42	

MARTIN

Charcuterie Couscous
Pâtisserie Paëlla
Plats Cuisinés

☎ 72.60.30 - COUÉRON

MINOTERIE

Aliments tous Animaux (spécialités pour chiens)
Produits toutes Cultures
Déshebersants

Pierre DOUCET
Les Epinettes
☎ 72.60.28 - COUÉRON

FLÈURS ☆ GRAINES

Madame GALLOU

21, Rue de la Marne - COUÉRON - ☎ 72-60-81

CHAUSSURES CORDONNERIE

R. HERCELIN

2, Place Alsace-Lorraine — (44) COUÉRON

travail fut imparfait, il était nécessaire d'opérer la révision des natures de culture et du classement au vu des lieux, quelques essais étaient tentés mais l'échec de ces opérations permit de constater la nécessité d'appuyer la révision des évaluations foncières sur un travail préalable de rénovation des plans cadastraux.

Rénovation générale du cadastre. Loi du 16 avril 1930.

Tenant compte de cette double nécessité, la loi du 16 avril 1930, posa le principe d'une rénovation générale de l'ancien cadastre, à la charge de l'État en même temps que celui de la conservation annuelle des plans renouvés.

L'administration s'engagea dans la voie d'une mise à jour de l'ancien plan en laissant de côté les communes où une réfection s'imposait. A l'origine on ne dressait qu'une esquisse mais on s'aperçut vite des inconvénients de l'imprécision. Pour qu'une mise à jour soit valable il fallait que la charpente de l'ancien plan soit de valeur suffisante et assez dense et on ne retint que les cadastres remplissant ces deux conditions. On a pu étendre le procédé de la mise à jour, grâce au concours de la photographie aérienne à partir de 1951.

Loi du 17 décembre 1941.

Aux termes de cette loi, la réfection du cadastre est effectué d'office aux frais de l'État lorsqu'elle est reconnue indispensable ou sur la demande et aux frais des communes (qui peuvent bénéficier d'une subvention de l'État et du département) lorsque l'opération présente un intérêt général. La subvention de l'État ne peut dépasser 40 % de la dépense totale; la subvention du département est au moins égale à celle de l'État. La délimitation des propriétés publiques et privées est obligatoire, le bornage reste facultatif. Une commission de délimitation communale a pour mission de constater l'accord des intéressés sur les limites de leurs immeubles, en cas de désaccord, de tenter la conciliation ou de déterminer provisoirement ces limites en attendant la solution du litige; la conservation est assurée aux frais de l'État.

Nouveau régime financier de la Rénovation du cadastre, décret du 30 avril 1955.

Deux modes de rénovation cadastrale subsistent : la révision et la réfection.

La révision est une simple mise à jour de l'ancien cadastre. La réfection repose sur un nouvel arpentage parcellaire complet.

L'État prend à sa charge exclusive : la révision de l'ancien cadastre; la réfection quand elle est reconnue indispensable pour l'identification et la détermination physique des immeubles.

Dans la pratique, la portée de ces dispositions est la suivante : l'État prend à sa charge la rénovation du cadastre dans toutes les communes rurales. En ce qui concerne les communes urbaines (villes de + de 10 000 habitants), l'État prend à sa charge la rénovation de la partie rurale. Pour la partie agglomérée (où les immeubles sont identifiés par la rue et le numéro) la rénovation est à la charge de la commune dans la limite de 30 à 60 % suivant la situation financière de la commune.

Dans les communes urbaines, la rénovation du cadastre doit être demandée par le Conseil municipal.

II - LES RÉGIMES CADASTRAUX EN VIGUEUR.

L'ancien cadastre

L'ancien cadastre a été exécuté sous la direction du Directeur des Contributions directes. Les travaux ont été confiés à un corps de géomètres du cadastre.

Modalités d'exécution des travaux :

1. **Délimitation intercommunale.** — La première opération consistait à reconnaître les limites du territoire de la commune et à les décrire dans un procès-verbal de délimitation. Le document était rédigé par le géomètre délimitateur de concert avec les Maires assistés d'Indicateurs.

2. **Révision de la commune en sections.** — Cette division en sections avait pour but de permettre aux propriétaires de reconnaître plus facilement la situation de leurs immeubles. Les limites des sections étaient naturelles ou invariables. Chaque section était désignée par une lettre alphabétique majuscule et par un nom usité dans la commune. Une section pouvait comprendre plusieurs feuilles de plan. Le numérotage était continu par feuilles dans la section.

3. **Triangulation.** — La triangulation était faite dans le cadre de la commune. On procédait au mesurage d'une base et à l'observation des angles des triangles. Elle présentait deux graves défauts : cadre communal, donc défaut de liaison — les sommets n'étaient pas bornés donc pas conservés. En général, on prenait comme origine de coordonnées, le clocher.

4. **Arpentage parcellaire.** — La mission du géomètre consistait à mesurer toutes les parcelles, à en indiquer le propriétaire et la nature de culture. Si au début les méthodes de lever étaient condamnables, dues principalement au manque d'expérience, très vite on employa la méthode des alignements. Les travaux étaient soumis à une vérification du géomètre en chef à partir de 1833 les tolérances admises furent reserrées. On peut considérer que les cadastres établis à partir de 1830 sont bien supérieurs.

5. **Rapport du plan.** — Le géomètre rapportait son plan sur une feuille de format grand angle. Toutes les parcelles étaient reportées sur le plan. Les maisons et autres bâtiment étaient teintes au carmin. Les bâtiments publics recevaient une teinte bleu-gris. Chaque parcelle recevait un numéro d'ordre dont la série était ininterrompue pour chaque section. Le numérotage était conduit par lieu-dit.

Le plan cadastral est la représentation graphique du territoire communal dans tous les détails de son morcellement en propriétés et en cultures. Il était donc divisé comme nous l'avons vu en sections et en lieux-dits. Jusqu'en 1837 les échelles retenues étaient le 1/2 500 et le 1/1 250, parfois le 1/5 000. A partir de 1837 les échelles adoptées ont été le 1/2 000, le 1/1 000, 1/4 000, parfois le 1/500.

La section est une partie du territoire communal dont les limites présentent un caractère suffisant de fixité et peut comprendre plusieurs feuilles. Elle est désignée par une lettre majuscule suivie d'une appellation correspondant à la contrée qu'elle renferme.

Le lieu-dit correspond à un groupement de parcelles du territoire communal, auquel les habitants ont coutume d'appliquer une certaine appellation. Les lieux-dits sont toujours compris en entier dans une même section.

La parcelle est une portion de terrain susceptible de faire l'objet d'une évaluation distincte pour l'assiette de la contribution foncière. La parcelle s'entend, en principe, de toute portion de terrain d'un seul tenant, située dans un même lieu-dit présentant une même nature de culture et appartenant à un même propriétaire. La parcelle est donc désignée par la lettre de section à laquelle elle appartient, par son numéro et par le nom du lieu-dit où elle est située.

Certaines portions importantes du territoire ne donnent pas lieu à la constitution de parcelles ce sont : les rues, les places publiques, les routes, les rivages de la mer, les fleuves, les russeaux, les canaux de navigation non concédés. Tous ces terrains sont désignés sous le vocable « Domaine public », bien que certains d'entre eux soient des propriétés privées.

Sur le plan sont également indiqués les noms des hameaux, des chemins, des rivières, etc.

6. **Tableau d'assemblage.** — Le tableau d'assemblage établi d'après la triangulation et par réduction des feuilles parcellaires a été dressé, suivant l'étendue du territoire communal à l'échelle du 1/5 000, du 1/10 000 ou du 1/20 000. Il présente l'ensemble du territoire communal, sa division en sections et le cas échéant la division de sections en feuilles. Les principaux chemins, cours d'eau, agglomération, forêts domaniales et communales sont représentés.

La contenance de chaque parcelle était calculée et les résultats de l'arpentage étaient communiqués au propriétaire. Les copies des plans étaient obtenues par piqûge.

7. **Les états de section.** — Les états de section contiennent la nomenclature des parcelles non bâties imposables ou non rangées dans l'ordre de leur numérotage, les sections se succèdent elles-mêmes dans l'ordre alphabétique des lettres qui les désignent. Chaque parcelle occupe une ligne sur laquelle figurent le numéro du plan, le lieu-dit, le nom du propriétaire, la contenance, la nature de culture, la classe et le revenu imposable.

L'état de section présente en outre l'indication des constructions. Immédiatement au-dessous de la ligne où figure la parcelle sur laquelle s'élève le bâtiment, la nature et le revenu imposable de la construction sont mentionnés.

Les contenances et les revenus sont additionnés par page et récapitulés par section. Un tableau récapitulatif existe à la fin de chaque section; il donne la contenance des propriétés imposables, des propriétés non imposables, du domaine public.

A la fin sont reportés les numéros attribués depuis la confection du cadastre en raison de création de parcelles (atterrissements, alluvions)...

Ex. : 524/42 524 représente le numéro de la parcelle, 42 représente le numéro de la parcelle voisine.

8. **La Matrice cadastrale.** — De 1807 à 1821 et depuis 1882, il existe une matrice pour les propriétés bâties et une matrice pour les propriétés non bâties.

De 1821 à 1881, il n'y avait qu'une matrice unique. La matrice peut comprendre un ou plusieurs volumes. Il y a lieu de noter que les matrices des propriétés bâties ont été refondues en 1911 et celles des propriétés non bâties en 1915.

La matrice cadastrale des propriétés non bâties est divisée en « folios » à raison d'un folio par page. Les folios sont numérotés dans l'ordre où ils se succèdent. Lors de la confection de la matrice les propriétaires et les folios sont classés par l'ordre alphabétique. Sur un folio sont reportées toutes les parcelles appartenant à un même propriétaire avec les indications suivantes : section - numéro du plan - lieu-dit - contenance - nature de culture - classe et revenu cadastral. Les contenances et les revenus à chaque folio sont totalisés dans le cadre réservé à cet usage en haut du folio.

Dans le cas où l'inscription des parcelles nécessite l'emploi de plusieurs folios, le numéro de son compte est celui du premier des folios utilisés.

En face de chaque parcelle, des références permettant de suivre les mutations successives sont inscrites dans les colonnes prévues à cet effet (année d'entrée ou de sortie, numéro du folio où la parcelle figurait précédemment ou celui où elle a été reportée). Les renseignements relatifs aux propriétés modifiées, supprimées ou créées sont reportés dans les mêmes colonnes au moyen d'abréviations : DP (Domaine Public), CN (Construction Nouvelle).

Dans le cas de division d'une parcelle cadastrale, chaque fraction de parcelle est inscrite à la matrice cadastrale avec le numéro de plan de la parcelle d'origine, suivi de la lettre p, ex : B 282 p.

En tête de la matrice cadastrale des propriétés non bâties figurent :

— le tarif des évaluations à l'hectare par nature de culture et par classe ainsi que la contenance et le revenu des propriétés correspondantes pour l'année de mise en application de ce tarif;

— un tableau faisant ressortir par année le détail des augmentations et diminutions intéressant les contenances et les revenus des parcelles;

— une table alphabétique des propriétaires avec l'indication du numéro de leur folio (dans les communes importantes cette table est l'objet d'un volume spécial);

— le centime, le franc de la contribution foncière des propriétés non bâties. Le centime, le franc permet de calculer l'imposition en partant du revenu cadastral.

La matrice cadastrale des propriétés bâties est divisée en « cases » à raison de deux cases par page. Les cases sont numérotées dans l'ordre où elles se succèdent. Au départ les propriétaires étaient

RADIO - TÉLÉ ÉLECTRO-MÉNAGER
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

LOYEN Frères S.A.R.L.

29, rue de la Marne - COUÉRON

FRIGIDAIRE **Lincoln** **ARTHUR MARTIN** **PHILIPS**

Venez, venez chez LOYEN Frères, vous y ferez de bonnes affaires...

L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS UNION

U.A.P. Jacques LEDRU

Assurances de Toutes Natures
su cc. Lelord-Métayer
☎ 72.61.95 - rue du Temple - St-ETIENNE-DE-MONTLUC

Agent à COUÉRON :

Pierre CHAPRON

12, rue du Terre-Bucheler

classés par ordre alphabétique. Pour chaque propriété bâtie on trouve les indications suivantes : section, numéro du plan, lieu-dit, nature de la propriété (maison, buanderie, garage, atelier) et le revenu net imposable. Les propriétés bâties bénéficient d'une exemption temporaire d'impôt y figurent également mais sans indication de revenu. Les revenus sont totalisés en bas de la case.

Comme pour les propriétés non bâties, des références permettent de suivre les mutations successives.

En tête de la matrice cadastrale sont disposés :

- un tableau présentant par année, la valeur locative, le revenu imposable et le nombre des propriétés bâties imposées ou temporairement exemptées;
- une table alphabétique des propriétaires avec l'indication du numéro de leur case;
- le centime, le franc de la contribution foncière des propriétés bâties.

Dans les zones agglomérées des villes urbaines très importantes, les matrices peuvent être rédigées dans l'ordre topographique (rue et numéro). Chaque propriétaire est alors titulaire d'autant de compte qu'il possède de propriétés distinctes dans la zone urbaine.

9. **La matrice générale.** — C'est un document établi uniquement en vue de la formation du rôle de l'impôt qui résume pour chaque contribuable les bases de sa cotisation pour les différentes natures d'impôt dont il est redevable. Cette matrice, renouvelée tous les cinq ans est établie chaque fois dans l'ordre alphabétique des contribuables. Les collectivités sont inscrites en tête de la liste. En bas de chaque page on trouve le nom et le numéro de l'article des contribuables, qui, au cours de la période quinquennale, n'ont pu être inscrits à leur ordre.

A chaque contribuable on affecte un article numéroté. Les numéros du folio et de la case du contribuable sont indiqués, ainsi que le revenu imposable de ses propriétés bâties et non bâties.

La matrice générale est le lien entre les documents d'imposition et de recouvrement de l'impôt (avertissement) et les documents cadastraux.

Dans la Seine et les zones agglomérées des villes urbaines, la matrice générale est établie dans l'ordre typographique : rues et numéros.

Il est rappelé que le revenu net servant de base à la contribution foncière des propriétés bâties (revenu cadastral) est actuellement égal à la moitié de la valeur locative.

Pour les propriétés non bâties, le revenu cadastral est fixé aux 4/5 de la valeur locative. C'est le revenu qui figure actuellement sur la matrice cadastrale.

10. **Consultation des documents cadastraux.** — Les documents peuvent être consultés soit au Bureau départemental soit en Mairie. Il est interdit d'y faire aucune inscription ou correction, de prendre un calque du plan.

Lorsqu'on veut recueillir les renseignements relatifs à une parcelle, trois cas peuvent se présenter :

1^{er} cas : On connaît la désignation de la parcelle, par exemple A 113.

Se reporter à l'état de section pour avoir le nom du propriétaire de la parcelle au moment de la confection du cadastre. Suivre les mutations successives de la parcelle sur l'ancienne matrice cadastrale et sur la matrice actuellement en usage, jusqu'à ce qu'on arrive aux propriétaires actuels des diverses fractions A 113 qui en dérivent (vérifier avec l'état de section la superficie totale des parcelles).

2^e cas : On connaît seulement la situation topographique de la parcelle.

Chercher d'abord sur le tableau d'assemblage, la feuille de plan sur laquelle se trouve la parcelle : relever sur cette feuille la désignation cadastrale et procéder comme au 1^{er} cas.

3^e cas : On connaît seulement le nom du propriétaire.

En s'aidant de la matrice générale ou de la liste alphabétique placée en tête de la matrice cadastrale on trouve le folio ou la case où sont inscrites toutes les parcelles appartenant à ce propriétaire.

11. **Délivrance d'extraits aux particuliers.** — Le Service départemental du cadastre délivre au public :

— Des reproductions à l'échelle et des agrandissements ou réductions de feuilles entières des plans parcellaires et tableaux d'assemblage, sur papier ordinaire ou sur papier calque, obtenus par procédés industriels;

— Des extraits partiels de plans cadastraux (copies à la main);

— Des extraits de matrices cadastrales et des extraits des états de section.

Les demandes doivent être adressées au chef du service départemental du cadastre. Le maire peut également délivrer des extraits de matrices cadastrales et des états de section.

Tous ces documents sont délivrés aux conditions de tarifs arrêtés par le ministre des finances.

Sont délivrés gratuitement les extraits de matrice cadastrale s'appliquant à des échanges d'immeubles ruraux (loi du 3 novembre 1884) et les extraits demandés par les personnes ayant obtenu le bénéfice de l'assistance judiciaire.

12. **Valeur de l'ancien cadastre.**

Valeur technique : Pendant la période de 1807 à 1827 le géomètre chargé de l'arpentage effectuant également la triangulation. L'imperfection des instruments employés et peut-être aussi l'inexpérience des opérateurs font que certains cadastres laissent à désirer. Le règlement de 1811 indique que les instruments pouvant être employés sont le graphomètre, la planchette, la boussole, l'équerre et la chaîne. Le règlement de 1827 confia à un géomètre spécial dans chaque département l'exécution des opérations de triangulation, il impose l'emploi d'un théodolite donnant directement la demi-minute sexagésimale, la vérification de la triangulation devient plus minutieuse.

Valeur juridique : Le levé ayant été effectué d'après la jouissance au moment de l'arpentage, sans délimitation contradictoire des propriétés, les tribunaux refusent toute valeur légale au plan cadastral. Ils ne la considèrent que comme un élément d'appréciation, un commencement de preuve.

Valeur fiscale : Il a joué un rôle essentiel pour l'assiette de la contribution foncière et a facilité la tâche de l'enregistrement.

Valeur d'instrument d'intérêt général : Il a été utilisé par beaucoup de services publics (armée, Ponts et Chaussées) et les géomètres privés.

TEINTURERIE NOUVELLE

Teintures, Nettoyages, Devils - Travail soigné et rapide (sur demande).

Confiez vos vêtements à **Mlle Yvette BERNARD**
Dépôt COUÉRON, rue de la République
LA CHABOSSIERE 7, rue du Ter mai - ☎ 72.53.14

NATURISME

LE MOT DU PRÉSIDENT

Sans doute parmi vous, lecteurs Couéronnais, quelques-uns se trouveront choqués d'oser aborder cet article inhabituel dans notre Bulletin.

Nous voulons simplement vous faire connaître et vous faire comprendre que nous sommes des êtres sains qui ne veulent plus être considérés par certains, comme des anormaux.

A l'époque où la sexualité est abordée dans l'enseignement primaire, à l'époque des « sex-shops » largement ouverts à vos adolescents, à l'époque de l'érotisme et de la pronographie abondamment déployés dans la plupart des films modernes, nous qui aimons vivre NUS, nous voulons essayer de vous démontrer ce qu'est le vrai naturisme pratiqué chaque année par plus de 100 000 adhérents passant leurs vacances dans les 120 terrains homologués par notre Fédération.

Nous tenons à remercier votre Municipalité qui a bien voulu permettre cette information dans les colonnes de son bulletin annuel.

Lisez attentivement les lignes qui suivent et peut-être, sans doute même, quelques-uns d'entre vous, voudront, à leur tour, connaître tous les bienfaits et jouir pleinement d'une détente complète procurée par le naturisme.

LES NATURISTES A COUÉRON

Oui, amis Couéronnais, les naturistes de NANTES et sa région chez vous, ou plus exactement possédant leur terrain, leur stade gymnique de plein air sur le terrain de votre Commune!

Quoi! vont s'exclamer bon nombre d'entre vous, des nudistes, ces fous, ces... débauchés, quel scandale!

Eh bien soyez persuadés que nous ne sommes pas, mais pas du tout ce que beaucoup peuvent penser. Nous sommes aussi équilibrés, sains de corps et d'esprit que vous pouvez l'être, aussi bizarre que cela puisse paraître aux profanes de la question.

Tout d'abord, nous avons une petite préférence au terme « naturiste » à celui de « nudiste ». En effet, la nudité intégrale bien qu'elle entre pour une grande part dans notre manière de vivre (lorsque le temps le permet) n'est pas un tout. Le naturisme englobe bien d'autres choses, ne serait-ce que l'amour et le respect

de la nature (arbres, plantes, fleurs, animaux). Nous rejetons l'abus de l'alcool, l'abus des médicaments quand ça n'est pas vraiment nécessaire. Nous recherchons dans la mesure du possible, une nourriture saine, biologique, en un mot nous essayons de vivre une vie saine, de nous en approcher le plus possible.

QU'EST-CE QUE LE NATURISME ?

C'est un nouvel art de vivre, un retour aux sources, pas en sauvagement bien sûr (nous ne sommes plus à cette époque).

Le mot le dit, il est « nature » avant tout; rejetant les préjugés, les tabous anciens, les principes intouchables, que nous subissons depuis des siècles et dont certains ne sont plus de mises, usés, desuets, qu'ils sont.

C'est la recherche d'une vie saine, hygiénique, naturelle, simple ou l'artifice et l'hypocrisie du vêtement, de la pensée ou du regard n'a plus cours.

VIE LIBRE, SAIN, NATURELLE

Oui certes, plus qu'aucune autre! Ce mouvement est un refaiseur de santé, d'équilibre ou petits et grands, les citadins entre autres malmenés, usés sans bien s'en rendre compte par la vie rapide, polluante, bruyante actuelle, viennent trouver le repos, la décontraction, le calme, l'air pur, tout ce qui devient de plus en plus nécessaire.

Le bain d'air en nudité intégrale prend sans doute plus d'importance que le bain de soleil qui lui, doit être dosé, progressif, qui doit se pratiquer avec prudence pour certaines personnes fragiles et les petits. Il peut même être déconseillé dans certains cas. Il n'est donc pas question pour nous de se « rôtir » inconsidérément. Par le fait d'être nu, on ressent un bien-être total physique et mental. On s'est débarrassé des « interdits » et on s'est libéré. On est un être libre! Pas libre de faire ce que l'on veut, non, entendons-nous, mais libre en tant qu'homme devant la nature, parce que nature lui-même.

C'est la réalisation extérieure d'un état intérieur de vérité, de simplicité.

Les partisans du maillot de bain nous diront « Pourquoi nu ? » Les maillots réduits des hommes et des femmes laissent une bonne partie du corps profiter d'un ensoleillement ou d'un bain d'air agréable.

GARAGE CODET Jacky
- Voitures Neuves et Occasions.
- Contrôle Électronique.
AGENT RENAULT
Rue du nouveau Stade
☎ 72.55.53
RM 457.70.44
44 - LA CHABOSSIERE - COUÉRON

BÉZIER Rémy
Serrurerie - Ferronnerie
Clôture - Balcons - Rampes
rue Lamenais - ☎ 72.71.48
44 - ST-ÉTIENNE-DE-MONTLUC



Pour votre aménagement et décoration intérieure

Style Cuisine sur mesure et standard
Rustique devis et Maquette gratuite
Moderne Voilages, tentures, dessus de lit

Concessionnaire NOVESTYLE et chaîne SEIFRAM
MEUBLES ROGER TUAL
(Sur le quai) - COUÉRON - ☎ 72.60.91

Peut-être, mais pour nous, c'est loin d'être complet, et surtout bienfaisant.

Le fait de garder sur soi un maillot humide après un ou plusieurs bains, peut être la cause d'un refroidissement entraînant des maux dont on peut souffrir par la suite sans se douter de ce qui en fut la cause.

Par contre qui niera que le bain d'air par beau temps doux et chaud; que l'ensevelissement sage et bien pensé en nudité intégrale apporte ses bienfaits. Les rayons solaires et l'air pur sont par excellence microbicides, stimulants, cicatrisants, analgésiques, fixant le calcium aux os, etc...

La peau cet organe dont on mésestime trop l'importance; restant pratiquement toute une vie confinée sous les vêtements, perd beaucoup de son rôle respiratoire, de résistance aux microbes, aux différentes températures, au vent, à l'eau, au soleil. L'homme perd de plus en plus de sa rusticité.

PAS POUR NOUS

Beaucoup de gens croient et disent « C'est réservé aux riches ou aux snobs ».

Là aussi, archifaux! La pratique du naturisme dans la plupart des Clubs (en moyenne un par département en France, est à la portée de toutes les bourses, et nous pouvons affirmer que l'on y rencontre des gens de toutes conditions sociales, avec une majorité d'ouvriers et d'employés aux ressources modestes. La richesse des contacts humains entre ouvriers, petits employés avec artisans, commerçants, docteurs, ingénieurs ou enseignants ne se trouve que rarement ailleurs avec autant de franche amitié.

Quant au snobisme, il est possible que certains soient venus au naturisme avec une idée de « certaine mode d'avant-garde ». Ils en ont été tous vite guéris car ils n'ont pas découvert ce qu'ils pensaient.

CONCEPTION DE L'ÉTAT DE NUDITÉ

C'est d'abord un état d'esprit.

On ne vient pas à ce grand mouvement de plein air pour s'exhiber. A ce sujet, la tenue dans nos camps et sur nos plages est plus naturelle, plus saine, plus simple, que pour nombre de personnes sur les plages, que nous appelons « textiles » ou l'esprit d'exhibitionnisme et de « voyeurs » habite et commande bien des attitudes ou des regards.

Chez nous, nous affirmons que, passé la première prise de contact (quelques 5 à 10 minutes), il n'y a plus de gêne, car le nouveau ou la nouvelle venue se rend compte de suite qu'il n'y a pas de regards équivoques, que personne ne s'attarde à détailler personne.

Il s'agit avant tout d'avoir le courage de se soustraire aux préjugés, aux tabous, des principes inculqués aux cours des générations, de franchir ensuite le pas, et à partir de là, tout devient simple, naturel sans plus. Et c'est bien plus facile qu'on ne le pense en général.

La nudité est vérité et telle que la nature nous a faite. La sexualité ne perd pas ses droits dans l'intimité du couple bien évidemment, mais dans la pratique du naturisme, le sexe n'est pas plus que le visage, un bras ou un pied. L'éducation sexuelle des enfants ne pose pratiquement plus de problèmes, elle se fait avec le temps, sagement, simplement, avec les quelques explications toujours nécessaires et suivant les âges.

La nudité collective devient un peu philosophie, une forme de sagesse faite du respect de soi-même et des autres. Respect de l'être tel qu'il est, au point que de nombreux handicapés, mutilés, maigres ou obèses (ils sont comme ils sont) trouvent au sein du naturisme une nouvelle joie de vivre, qu'ils ne trouveraient peut-être pas ailleurs.

C'est dire que cette forme de vie n'est pas strictement réservée aux Vénus et aux Apollons, sans quoi elle n'aurait pas son vrai sens.

La pudeur pour nous est dans le regard droit sincère, sans détours. Il faut voir les enfants, les adolescents, les jeunes gens, jeunes filles, parents et même grands-parents, jouer, pratiquer le volley, la pétanque, ou bien se reposer, lire ou se dorser au soleil. Tout cela dans le plus grand respect les uns des autres, dans l'attitude la plus naturelle et la plus simple qui soit. Pas de regards ou de conversations qui pourraient paraître équivoques; nous ne l'admettrions pas.

Nous pourrions écrire longuement sur le sujet, mais il nous faut nous limiter.

Nous n'avons pas essayé de vous convaincre, mais de vous entretenir du naturisme tel qu'il est et non pas comme certains voudraient le présenter.

Sans vouloir blesser personne, loin de là notre pensée, mais ceux-là doivent avouer qu'ils ne le connaissent pas, ou peu ou mal, et que sincèrement il leur est difficile pour ne pas dire impossible, de le juger. Pour le juger, il faut y être, il faut le vivre, et dans plus de 90 % des cas, ceux qui y viennent y restent, parce que conquis.

Nous ne voulions plus vivre ignorés de la population couéronnaise. Nous tenons à avoir les meilleures relations avec tous, en toute amitié et dans un bon esprit commun.

C'était le but de cet article. Nous espérons bien y revenir dans les pages accueillantes de ce bulletin l'année prochaine.

Le Bureau.

Pour tous renseignements :

Écrire au C.G.O. - Boîte postale 673, 44018 NANTES CEDEX.



BIÈRE
CHARBON
FUEL

TRANSPORTS
J. POULAIN

42, rue Alexandre-Olivier
44 - COUÉRON - ☎ 72.60.87

UN OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS POURQUOI FAIRE ?

Associations déclarées, régent par les dispositions de la loi de 1901, les offices municipaux des sports ne cessent de croître en France.

Leurs buts sont, en liaison avec les autorités municipales, de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à repandre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports, et le contrôle médico-sportif, de faciliter dans les mêmes domaines, une coordination des efforts et le plein emploi des installations sportives (gymnases, piscines, stades...) du personnel permanent et des amateurs bénévoles existant dans la commune.

L'O.M.S. se propose :

— de soumettre à l'Administration municipale, soit à la demande de cette dernière, soit de sa propre initiative, toutes propositions utiles, en vue de l'organisation et du développement de l'éducation physique et des sports et tous projets d'équipement sportif qui lui paraissent convenables;

— d'émettre des propositions ou avis sur la répartition des subventions communales entre les différentes activités ou organismes sportifs, sans procéder lui-même à cette répartition;

— d'accueillir et d'examiner les vœux et suggestions qui lui parviennent;

— d'assurer, éventuellement, sans but lucratif, l'exploitation et le plein emploi des terrains de sports, gymnases, piscines..., et d'une façon générale, des installations sportives locales, soit directement, soit conformément aux conventions particulières qui pourront être passées avec les propriétaires en réservant le droit d'utilisation propriétaire de ces installations par les scolaires;

— d'organiser toutes fêtes et manifestations de propagande en faveur des activités sportives et de plein air.

L'O.M.S. qui s'interdit toutes discussions d'ordre politique ou religieux, comme toute aide à un organisme ou une personne poursuivant un but commercial, a aussi le but d'assurer la liaison entre les différents groupes sportifs de la commune et un contact étroit entre ceux-ci et les établissements d'enseignement;

— de veiller à la bonne utilisation des stades et installations sportives en tenant compte des intérêts en présence et des calendriers des Fédérations et faire en sorte que les manifestations (soit sportives, soit extra-sportives) ne se nuisent pas entre elles.

Dans notre Commune, une première réunion pour la création d'un O.M.S. a eu lieu en juin 1973. Elle réunissait les représentants des sociétés sportives; les professeurs d'éducation physique; des Conseillers municipaux. Comme le déclarait l'Adjoint aux Sports, le statut-type de la Fédération nationale des Offices municipaux des Sports peut être modifié et adopté à chaque situation locale, pourvu que les principes essentiels en soient respectés.

Une commission composée de 10 membres fut désignée pour l'étude du statut et pour apporter les modifications qu'elle proposera à l'Assemblée générale Constitutive.

LE TABLEAU DES EFFECTIFS SPORTIFS

Le nombre des jeunes couéronnaise qui pratiquent le football, le cyclisme, le judo, le basket, le hand-ball, le tennis, le rugby, la gymnastique, l'athlétisme, le ping-pong, frise les 1 400, si on veut y incorporer le sport scolaire USEP et ASSU et bientôt le volley.

Ces jeunes, au sein de leur organisation, n'ont pas encore les installations, les stades, les équipements qu'ils voudraient.

L'O.M.S. se doit de tenter l'impossible pour que cette génération s'épanouisse.

Le Chabossière Football Club Omnisports arrive en tête avec 422 licenciés pour 55 athlètes F.F.A. et U.F.O.L.E.P.; 110 pour le basket des deux fédérations; 76 pour le rugby dont 38 U.F.O.L.E.P.; 131 pour le football F.F.F. dont 60 U.F.O.L.E.P.; 50 pour le hand-ball dont 10 U.F.O.L.E.P.

L'Étoile Sportive Couéronnaise : 379 licenciés. Fédération dirigeante et affiliées : U.F.O.L.E.P., F.S.G.T.

Football 230; basket 56, cross 21; hand-ball 51; tennis de table 21.

La Concordie : 277 licenciés.

Football 168 F.F.F.; gymnastique garçons 14 F.F.F.G., 25 F.S.C.F.; gymnastique filles 20 F.S.C.F., 14 volleyeuses non licenciées.

Le Judo-Club : 57 licenciés pour 16 féminines et 41 masculins.

Le Vélo-Sports Couéronnaise : 39 licenciés en diverses catégories.

Le Tennis : 77 garçons et filles, pupilles, benjamins, minimes, cadets; 37 licenciés (hommes et femmes) juniors, seniors et vétérans.

UNE BANQUE DYNAMIQUE, DE TAILLE HUMAINE, AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE
RÉGIONALE, POUR TOUS VOS PROBLÈMES, UN AMI VOUS ATTEND À LA :

**Banque Populaire
Bretagne Atlantique**

COUÉRON : 1, RUE PASTEUR - ☎ 72 62 59

FAITES TOUS VOS ACHATS DANS LE MAGASIN **SUPER é G é** PRIX ET QUALITÉ

SANZ et Fils Siège social : 109, r. du Dr-Boubée

SPECIALITÉ DANS LES RAYONS FRUITS ET LÉGUMES CRÈMERIE ET BOUCHERIE

SANZ et Fils ST-HERBLAIN — Tél. 72-50-33

LE TABLEAU DES EFFECTIFS SPORTIFS

Le nombre de jeunes Couëronnais qui pratiquent le foot-ball, le cyclisme, le judo, le basket, le hand-ball, le tennis, le rugby, la gymnastique, l'athlétisme, le ping-pong, frise les 1.400, si on veut y incorporer le sport scolaire U.S.E.P. et A.S.S.U., et bientôt le volley.

Ces jeunes, au sein de leur organisation, n'ont pas encore les installations, les stades, les équipements qu'ils voudraient.

L'O.M.S. doit tenter l'impossible pour que cette génération s'épanouisse.

Le Chabossière Foot-ball Club Omnisports arrive en tête avec 422 licenciés pour 55 athlètes FFA et UFOLEP ; 110 pour le basket des deux fédérations ; 76 pour le rugby dont 38 UFOLEP ; 131 pour le foot-ball FFF dont 60 UFOLEP ; 50 pour le hand-ball dont 10 UFOLEP.

L'Étoile Sportive Couëronnaise — 379 licenciés.
Foot-ball : 230 — Basket : 56 — Cross : 21
Hand-ball : 51 — Tennis de table : 21.

La Concorde — 227 licenciés
Foot-ball : 169 F.F.F. — Gymnastique garçons : 14 F.F.G. et 25 F.S.C.F. — Gymnastique Filles : 20 F.S.C.F. — 14 volleyeuses non-licenciées.

Le Judo-Club — 57 licenciés
16 Féminines et 41 masculins.

Le Véloce-Sport Couëronnais — 39 licenciés
(en diverses catégories).

Le Tennis —
77 garçons et filles, pupilles, benjamins, minimes, cadets.
37 licenciés (hommes et femmes) juniors, seniors, vétérans.

L'Amicale Laïque de La Chabossière
Gymnastique : 90 — Tennis de table : 35.

Composition du bureau de l'O.M.S. :

Président : Michel MENAND
Vice-Présidents : André JOUSSET
René GAUDIN

Secrétaire : Bepiste LEFEVRE
Secrétaire-adjoint : François FLEURY
Trésorier : André LOYEN
Trésorier-adjoint : Jean-Pierre PAILLER
Assesseurs : René DAVID — J.-Paul RADICOIS

Membres de droit (représentant le Conseil Municipal) :

M. GILARDIN Claude, Maire
MM. CAILLAUD Alphonse — GAUDIN René
MORANDEAU Jean-René — OLLIC Hubert.

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES **AFFRETEMENTS**
P. CUSSONNEAU
19, rue Alexandre-Olivier - COUÉRON
☎ 72.60.57 Tél. 70.236 ☎ 72.61.07

SUR LES BORDS DE LA LOIRE



(L'évolution du rivage couëronnais, et des navires qui le fréquentent)

« Sur les bords de la Loire », c'est le refrain d'une chanson. C'est un domaine ensoleillé d'où l'on peut contempler, au rythme des marées, les navires de haut-bord qui s'en vont fièrement vers l'inconnu, et les bateaux modestes affairés aux travaux quotidiens.

La Loire majestueuse est porteuse de vie. Et ce fleuve vivant a changé beaucoup depuis les temps anciens. Autrefois : pas de chenal laborieusement dragué, pas de quais ni de perrés pour l'enserrer, mais des bras multiples qui s'étaient nonchalamment autour des îles que le limon créait, autour des bancs de sable que le courant déplaçait, puis qui se fixaient pour devenir à leur tour une prairie neuve.

Pour imaginer cela il suffit de songer que tout ce qui n'est pas flot rocheux, entre la Chabossière et la Montagne, la Garenne et Boiseau, Pierre Thamis et Le Pellerin, et encore de l'Étang-Bernard au-delà de Buzay, tout cela a été, il y a bien longtemps, le lit du fleuve.

En ce temps-là bien sûr la vie n'était pas la même, et les bateaux que l'on voyait n'avaient pas les mêmes dimensions, leur tirant d'eau était réduit.

Nous connaissons fort bien ce qu'étaient les embarcations des Vénètes. Elles faisaient le commerce entre l'Armorique et les îles britanniques, notamment le trafic de l'étain. C'étaient des vaisseaux de chêne particulièrement robustes, jointés par des chevilles de fer, leur carène était plate, des curs et des peaux leur servaient de voiles, des chaînes de fer retenaient leurs ancres.

Cette particularité d'une carène plate pour des nef naviguant à la mer indique qu'elles étaient propres à remonter les fleuves et qu'elles pouvaient aisément atteindre en Loire l'« emporium » (ville de marché) de Corbilon, c'est-à-dire notre rivage.

Mais l'embarcation typique, historiquement connue, utilisée en Loire, a été surtout la « barge ». La poupe et la proue en sont pointues et relevées, le fond est rond, et la « barge » de la Loire diffère en cela de la « barge » de la Tamise dont le fond est plat (on appellera « barge » aussi un grand navire du Moyen-Age à voiles et à rames, qui peut transporter cent à deux cents personnes).

Nefs de marchands, nef de pêcheurs, la rive de Couëron a vu bien des navires ! tous n'étaient pas pacifiques.

En 469 une flotte de trois cents bateaux remonta la Loire. C'était l'époque où les Celtes des îles Britanniques se réfugièrent en Armorique et ces bateaux transportaient 12000 hommes commandés par le « mactiern » breton Riothime qui allait combattre les Wisigoths.

Dix ans plus tard, c'étaient des guerriers Saxons que d'autres navires débarquaient sur les îles. Ils assiégèrent Nantes. Mais, parmi ces invasions de peuples marins et belliqueux, le jour terrible des bords de la Loire, c'est le 24 juin 853 où 67 drakkars passèrent (ou étaient déjà passés) devant Couëron.

Le drakkar, c'est le vaisseau de « l'homme du Nord », du scandinave. Celui qui vogue en tête porte le « jarl » : « roi de la mer », dans chacun il y a 70 guerriers qui, lorsqu'on abordera, iront s'emparer des chevaux des paysans pour courir tout aux alentours amasser leur butin. Le monastère d'Aindre notamment, qui devait être riche, fut ravagé.

LOIRE-CARAVANES

TESSERAULT - LA ROYALE

Route de Vannes - 13 km de Nantes

44700 ORVAULT ☎ 72.60.98

HORLOGERIE - OPTIQUE - Diplômes d'État

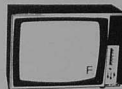


GIULLOU Roger

Pour mieux vous servir notre LIBRE CHOIX
avec un conseiller technique à votre service
COUÉRON - 10, rue Ferdinand Buisson - ☎ 72.62.22

diament
de schneider

le plus luxueux des
téléviseurs noir
et blanc.



- ÉCRAN 61 cm
- CLAVIER AUTOMATIQUE
- 6 CHAINES
- PRISE MAGNÉTOPHONE
- TEMPOIN LUMINEUX
- marché fermé
- PORTE FERMANT À CLÉF

Michel PROU

10, place Alsace-Lorraine
44220 COUÉRON - ☎ 72.61.76

(anciennement Maison de la Presse)

SCHNEIDER

Appareils Ménagers

Dépannages :

(Toutes Marques)

Service Après-vente

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER

SCHNEIDER


SCHNEIDER

SCHNEIDER

CHAUSSURES HOMMES — DAMES — ENFANTS
RAYON BEBE
G. TRION
 Le Spécialiste de la Mode
 1, Pl. A.-Briand COUÉRON Tél. 72-61-56



Horlogerie - Bijouterie
J. BURBAN
 72.61.35
 5, rue du 4 Septembre
 COUÉRON




Articles cadeaux
 Toutes Marques
 "LIP"
 "ZENITH"

Le drakkar comporte un double rang de rameurs que de grands boucliers ronds protègent des projectiles, au milieu une grande voile carrée s'offre au vent et domine la tente d'habitat. Il peut mesurer 24 mètres de long, et plus de 5 de large, mais il est de forme effilée avec poupe et proue se dressant droites et verticales, sculptées d'un dragon.

Avec le Moyen Age des faits plus paisibles marquent les rives de la Loire. Notons le développement du passage d'eau du Port-Launay au Pellerin l'ancien « Pont des Tailles » : ce sont de dévôts voyageurs qui s'en vont à St-Jacques-de-Compostelle et qui donneront son nom à cette paroisse ou l'église acquiert pour vocable : « Sancta Maria de Peregrino ». C'est un barge qui assure le passage, comme plus tard (on le lit sur de vieux registres paroissiaux couéronnaiss) un barge conduira chaque année sur la Loire la procession de la Saint Sébastien, ce saint est réputé protéger contre la peste.

Les pêcheurs en barge de Couéron utilisaient des « rays », filets à mailles très étroites, en forme d'entonnoir. Des pêcheries étaient aussi installées à demeure, reliées à la rive; elles encombraient le fleuve, gênaient la navigation; il fallut les détruire d'autorité.

Des moines édifièrent Buzay (1135). Ce sont eux qui exploiteront les prairies de la Grand Vallée, creusant des canaux d'irrigation, installant des écluses; ils y bâtiront la chapelle de St-Thébaud dont il ne reste aujourd'hui qu'un tas de pierres abrité par un bouquet de frênes.

Les promeneurs qui s'en vont de nos jours, par les chauds dimanches d'été, chercher la fraîcheur des étiers de la Musse et de Vair, peuvent voir, au-delà des Cuneaux, du Pâtureau Julien, les digues et épis que les Ponts et Chaussées ont disposés en Loire et qui élargiront encore la terre ferme en cet endroit. Ils n'ont guère l'impression de parcourir des îles. Et pourtant, de Vair jusqu'au bourg de Couéron, c'est bien des îles « Baracon », « Demangeat », « Grand-Pineau », « Thérèse », « Ville-en-Bois », et « Liberté » qu'il s'agit. En 1789 l'île de la Liberté s'appelait l'île Neuve, elle était très au large, près de la Téliindière, et de faible superficie; ce n'était qu'un banc de sable.

De même d'autres appellations sont plus anciennes et évocatrices : l'île Perdue à l'ouest de l'Étang-Bernard, le Pré-de-l'île sur St-Étienne à proximité du menhir qui dut certainement servir d'amer aux navigateurs préhistoriques.

Il y a l'île de Terre, la Rive, tout cela perdu dans les prés suivant des étiers qui furent tour à tour le vrai bord de la Loire. Nos frontières communales actuelles suivent ainsi des méandres de canaux que le temps comblera, et il ne subsistera qu'une limite conventionnelle, fictive, qu'il faudra bien, dans un lointain indistinct, rectifier.

L'île Thérèse existait dès le XIV^e siècle. Utilisant le flux les navires passaient au sud, au Pellerin ils traversaient le fleuve pour longer notre rivage où les fonds étaient meilleurs et leur permettaient d'attendre une autre marée, puis ils gagnaient Port-Lavigne où ils trouvaient aussi un bon mouillage.

Au XVI^e siècle, c'est le seigneur de la Musse qui possédait le Port-Launay, il avait là, comme à Roche-Maurice, le monopole du droit de passage; sur les foins des vallées (de la Musse comme de Tougas) il avait aussi droit de pontage et de passage : tous ces droits signifiant des prélèvements en nature; il avait droit de pêche, droit d'épaves et de gallois, droit de sel, droit d'ancrage, droits sur les marchandises de tout navire mouillant au Port-Launay, droit de quintaine qui se jouait sur l'eau.

Quand vinrent les guerres de religion, sept galères espagnoles s'emboissèrent face au Port-Launay, la rive gauche fut un temps tenue par les troupes de Rohan-Soubise du parti protestant, tandis que la rive couéronnaise était occupée par celles de l'autre parti; régiments de la Meilleraye et de l'archevêque de Bordeaux apôtre zélé comme bien d'autres d'un ordre moral constantinien! Cent vingt prisonniers protestants qui avaient refusé d'abjurer furent envoyés à Couéron sur des galères de l'Etat.

Mais c'est au XVIII^e que l'activité maritime de Couéron fut la plus active. La profondeur moyenne de la Loire, était de 3,40 m à marée basse et les navires de haute mer, d'envergure de plus en plus grande, et de plus fort tonnage, ne pouvaient plus atteindre Nantes; par contre, entre Couéron et Paimbeuf il n'y avait que deux îles importantes : Buzay et Belle-Ile. Le Port-Launay, Couéron, devinrent les lieux de mouillage préférés.

Le quai venait alors presque au pied des maisons situées au sud de l'église, on l'appellera « le Cordon », dans la zone de la Verrière était « Fort-Royal », trois petites pièces d'artillerie avaient été installées sur des bateaux flamands, pour défendre la rade en 1625, à l'est de l'actuelle rue Etienne-Ricordel se trouvait « Port-Malmain », plus loin était la Canche où la population s'assemblait les jours de fête, et puis la Garenne.

C'était surtout des bateaux étrangers qu'on voyait dans nos ports (4 sur 5) les plus nombreux étaient des galottes hollandaises, bateaux à fond plat, calant 8 pieds, hauts sur l'eau, ronds à l'avant et à l'arrière, avec un hunier au grand mât un beaupré, et un mât de tape-cul.

Toute une flottille de bateaux de servitude les accueillait à Couéron où les marchandises étaient transbordées pour remonter jusqu'à Nantes : chalands de 60 tonneaux tirant 2 pieds, gabarres et gabareaux portant une voile, sapines, totes, futreaux, et barges.



CARROSSERIE AUTOMOBILE
 TOLERIE REPARATIONS TOUTES MARQUES PEINTURE
 VERIFICATIONS COQUES SUR MARBRE UNIVERSEL
G. MARTIN
 LE PONT DE BEAULIEU — 44 - COUÉRON 72.54.18






En fait, avec l'avènement de la machine à vapeur, c'est l'industrie métallurgique qui va s'installer sur les rives.

Le 23 juin 1822, un bâtiment à vapeur, « La Loire », inaugure un service quotidien de Nantes à Paimbœuf, il transporte 154 voyageurs. Puis vient « Le Courrier », en 1828 « Le Parisien » et « La Parisienne ». Enfin la société « Les riverains de la Loire » lancera les Pyroscaphes, bateaux à roues plus rapides et plus réguliers. En 1876 les « Abeilles » à hélice iront de Nantes au Pellerin. Le bac à vapeur du Port-Launay datait de 1869, celui d'Indret de 1877.

C'est à Couëron que les douanes effectuaient leur visite des marchandises, il y avait des fermiers du roi, des maîtres-arrimeurs, des changeurs de monnaie, des interprètes. Un conseil hollandais s'installa au Port-Launay.

C'est en 1631 que la communauté des marchands de Nantes acheta, en bordure immédiate du fleuve à l'époque, le terrain « du gros sable » (vélodrome actuel) pour y servir de dépôt au sable de lest, car pour équilibrer les voiliers il fallait alors que les cales ne soient pas déformées même lorsque les marchandises faisaient défaut, et il était interdit aux navires d'effectuer leurs délestages à même le fleuve dont le lit, de plus en plus, s'encombra d'alluvions. Après le déclin du port de Couëron, l'existence de ce sable aura son importance pour l'installation de la Verrerie (1781).

Les travaux d'endiguement, d'installation d'épis, qu'effectua de 1753 à 1765 le duc d'Aiguillon ne parvinrent pas à sauvegarder les possibilités de la navigation. C'est à cette époque qu'une vaste prairie constituait, face à Couëron, l'île Pivin, séparant du fleuve le bourg de St-Jean-de-Boisseau. L'île de la Motte et la Mastro furent aussi aménagées.

Pendant la Révolution la Loire à Couëron fut sillonnée par les « bateaux armés » qui assurèrent sur le fleuve la maîtrise des Républicains. C'étaient surtout d'anciens bateaux hollandais qui avaient été saisis et armés de canons et de pierriers, leur équipage était d'une trentaine d'hommes.

Il semble que les noyades décriées par Carrier aient eu lieu plus en amont : vers Indre et Chantenay. C'est là que sont relâchées les découvertes de cadavres sur le rivage.

On trouve, pour Couëron, un rapport sur des corps (175) trouvés sans sépulture de pluviôse à messidor an II (janvier à juin 1794). Les noyades avaient débuté en novembre, Carrier avait été limogé en février.

Des armateurs, des capitaines de navires, des chirurgiens de bord, des officiers de douanes, allaient jouer un rôle politique à Couëron. Un chantier de construction navale va s'établir à l'ouest du bourg de Basse-Indre, plusieurs frégates y sont construites, mais on l'abandonnera car les hauts-fonds suscitent trop de difficultés pour les acheminer jusqu'à la mer.



ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PUBLICS

F. DEVIN & C. LEMARCHAND

S.A. au capital de 8.989.680 Francs

CHEMIN DE LA GARDE — NANTES — Tél. 74-50-62

AGENCES A : CHAVENAY — 461.45.32 — FONTAINEBLEAU — Tél. 422-24-94

LORIENT — Tél. 21-17-17 —



GENIE CIVIL
ASSAINISSEMENT

CANALISATIONS EAU ET GAZ
TERRASSEMENTS

MATÉRIEL TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS
Service après vente et Location
BACKHOE-LOADER - CHARGEUR - COMPRESSEUR - PELLE

C. M. T. P.

Télex : 72.289

Route d'Angers

49 - CHOLET

☎ 62.12.85



La Croix-Gicquard
44 COUËRON
☎ 72.82.03

CONCESSIONNAIRE

CASE

Pourtant en 1823 la Loire face à Couëron n'avait que 4 pieds 10 pouces de profondeur. Mais de vastes travaux furent entrepris par l'ingénieur Lemaire des 1834-1840 : deux digues longitudinales réduisirent la largeur du fleuve à 200-300 mètres, mettant largement à contribution les carrières de Roche-Ballue et de la Garenne pour l'édification des perrés. En 1837 les charrois en dégradèrent les rues du bourg. Une digue fut ainsi jetée au large, de la Garenne à Fort-Royal près de la Verrerie, ce sera d'ailleurs un handicap pour celle-ci qui n'aura plus l'accès direct au fleuve. Tout d'abord on a ménagé une coupure dans cette digue et il y a un plan d'eau entre elle et le Cordon, mais ce petit port s'envase et l'entrée en est dangereuse car le courant en Loire est devenu beaucoup plus rapide : il sera définitivement comblé quand s'installera la fonderie de plomb ; un petit digon ménage un canal en direction de la Verrerie : cette ancienne rive sera le Dareaux actuel qui s'en va jusqu'au Port-Launay lécher les anciens quais, c'est à partir de cette petite rivière que va peu à peu s'élargir l'île de la Liberté telle que nous la connaissons avant la dernière guerre. En 1859 nouveaux travaux, les alluvions s'accumulent devant le Port-Launay, il faut y construire une chaussée pour rejoindre l'embarcadère du bac qui se trouve à présent « au milieu de la rivière » ! Verrerie, biscuiterie, marchands de vins, de bois, puis fonderie de plomb utilisent le transport fluvial, on verra bientôt de puissants remorqueurs hâler des files de chalands, des cargos seront presque en permanence aux estacades à Portgiloand.

Des lignes transatlantiques se sont créées, de 1892 à 1903 le canal de la Martinière est en service, puis on reviendra à la solution d'un chenal creusé dans le lit même du fleuve. Avec l'approfondissement de ce chenal les crués sont devenues plus rares et moins graves.

L'obstruction du fleuve en 1944 par les Allemands, qui coulent deux grosses dragues, un pétrolier et deux remorqueurs, devant le Port-Launay, entraînera une nouvelle modification de son cours ; mordant dans la digue de 1860 il s'éloignera cette fois de la Têlinière, se rapprochant du Port-Launay. En 1955 on dotera le passage d'un bac amphidrome mieux adapté pour la traversée des automobiles.

Et puis nous voyons aujourd'hui, vers Indre, se combler les anciennes vallées de Rondray et de Tougas. Dans ce secteur c'est l'expansion industrielle, grande utilisatrice d'eau, qui joue l'avenir de la région.

Ainsi se sont succédés, sur cette Loire aux bords changeants, les bateaux à rames, les voiliers, les navires mixtes (voile et vapeur), puis les vapeurs à coque métallique, et puis la propulsion par Diesel. Demain viendra le nucléaire à la réalisation duquel des Couëronnais, dans leur travail, sont d'ores et déjà présents.

R.B.



Kermesse de l'Anscale Laïque vers 1935. M. Blancho, Député-Maire de St-Nazaire.



Fête des Fleurs 1948. Le Char des Mûles et une Nuits.



NE LES OUBLIONS PAS!

En 1973, notre Commune a été douloureusement touchée par la disparition de Couéronnais qui, par leur dévouement et leur personnalité, ont marqué d'une pierre blanche, leur existence dans la Commune.

Marcel GOUZIL - 1906-1973

Bien qu'il nous ait quitté depuis plusieurs années, Marcel GOUZIL, Nantais, était resté attaché à COUERON où il enseigna jusqu'en 1939, pour rejoindre l'armée, puis être nommé directeur adjoint au Château d'Aux, école de plein air.

Ami personnel de Frenet, il adoptait sans réserve la conception de l'école moderne et la coopération scolaire, et leurs méthodes actives. Il était le président combien averti, de l'Office départemental des Coopératives scolaires et président de l'Association des amis de Frenet.

Combien de services ne rendit-il pas aux écoles déshéritées par ses appels aux amicalistes laïques du département?

« Fidèle aux tiens, fidèle à tes amis, fidèle à tes conceptions, courageux en toute circonstance et d'une largeur d'esprit qui te permettait la discussion courtoise avec quiconque, tu as été, Marcel, un homme de bonne volonté. » Ces lignes de son grand ami Maurice Pigeon ne résumèrent-elles pas ce que fut Marcel Gouzil, qui laissera un souvenir impérissable à COUERON.

Henri MOREAU - 1909-1973, n° 19, boulevard des Martyrs-de-la-Résistance.

Ancien conseiller municipal, Henri MOREAU était très populaire à COUERON où il ne comptait que des amis. Retraité des Établissements d'Indret, il décédait subitement le 24-12-1973.

Président d'honneur de l'Amicale des donneurs de sang, après en avoir été le président actif, ce fut surtout au sein de cette société qu'il se dévoua, rendant aussi de grands services aux amicalistes de « l'Entente laïque COUERON - La Chabossière » pour la colonie de l'Épine, en se joignant aux actifs bénévoles.

Robert BARBIER - 1921-1973

Membre fondateur et ex-secrétaire de « L'E.S.C.A.L. » (filiale de l'E.S. COUERON et de l'Amicale laïque), animateur culturel, fondateur et directeur artistique de la compagnie « Loire-Océan », théâtre populaire, Robert BARBIER ne vivait que pour le théâtre. Il s'était fait une renommée qui dépassait les frontières de notre département. Son intense activité lui a valu, la médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports (au titre péri-scolaire, sportif et culturel), le diplôme du Mérite d'Honneur de la Fédération nationale de Théâtre amateur, les palmes académiques.

Décédé subitement le 15 juillet 1973 au moment où il se proposait d'offrir ses services à « une véritable maison de la culture », par des cours d'initiation théâtrale.

MAÇONNERIE - BETON ARMÉ
TRANSFORMATIONS - RENOVATIONS
CAVEAUX - MONUMENTS FUNÉRAIRES

SIMON
Michel

Les Bessonnoeux - 44 - COUERON

Agence
PEUGEOT
Lavage
"Self-Service"

GARAGE
MOUNICQ

Station
ESSO

110, rue Henri-Gautier 44 COUERON - ☎ 72.60.14

-24-

ÊTRE MAMAN
C'EST CHOISIR
"NATALYS"

Mme CARVAL
Près de l'Église
COUERON - ☎ 72.62.65

Futures Mamans - Enfants jusqu'à 6 ans
Grand Choix de Meubles et de Landaus
au 1er Étage du Magasin

L'ÉTOILE SPORTIVE COUERONNAISE a vu disparaître de vieux sociétaires qui ont pris une part active dans les années situées entre les deux guerres :

Joseph BUAUD - 1905-1973, n° 9, rue Alexandre-Olivier fut secrétaire pendant plusieurs années, décédé le 18 août.

Célestin MAISONNEUVE - 0000-1973, n° 2, place Anatole-France

s'illustre comme un excellent footballeur au vieux stade de la Rograis, décédé le 2 juin 1973.

Gabriel AUFRAY - rue Henri-Gautier également un bon footballeur; secrétaire adjoint de l'Étoile.



Le Corps des Sapeurs-Pompiers. Journée du Feu - 9 Mai 1966.

LA CONCORDE a perdu aussi d'excellents sportifs et dirigeants dans les personnes de :

Henri SORIN - 1901-1973, La Jaunais.

Jean HEARD - 1903-1973, rue des Tanneurs.

Marcel COUETOUX - 1911-1973, n° 4, rue Taillandier décédé le 16 août 1973, qui, avec ses frères Donatien et Raymond, fit les beaux jours de l'équipe de football du patronage de la belle époque. Il fut sélectionné dans l'équipe régionale.

Le CORPS DE SAPEURS-POMPIERS n'a pas été épargné avec la disparition des vétérans :

Fernand RENAUDIN - n° 4, rue du Docteur-Janvier, sergent.

Marcel DAVID - 1904-1973, adjudant décédé accidentellement le 3 juillet 1973.

Francis ALLAIN - 1898-1973, 2 B, Cité de la Jariais.

Secrétaire depuis un quart de siècle de la section locale des Mutilés et Invalides du Travail, Francis ALLAIN disparaissait tragiquement le 4 décembre. Sa personnalité, son dévouement à toute épreuve, le classait parmi ceux pour qui la solidarité n'est pas un vain mot.

Fondateur de l'Amicale des Mutilés, il réunissait chaque année les familles des adhérents, sachant créer une chaude amitié qui ne manquait pas de resserrer les liens d'une équipe bien soudée.



Journée du Feu, 1966.

PHILIPS **PATHE MARCONI** **RADIO - TÉLÉ - MÉNAGER**
LA VOIX DE SON MAÎTRE

G. CORMERAIS
Rue Alexandre-Olivier ☎ 72-60-10 - COUERON

Thermor **Brandt**

Crédit CETELEM **Depannage** toutes marques

-25-



Peinture
Vitrerie

Revêtements Sols et Murs
Bernard RICHARD
☎ 72.62.34
1, rue Albert Thomas - COUÉRON

Papiers Peints
Décoration
Ravalements



LE COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT

Société Coopérative d'H.L.M. d'accession à la propriété

construit pour vous sur tout le département

en groupe ou en isolé

financement par prêts à taux réduit ou par prêts primés du Crédit Foncier de France

Renseignez-vous au Siège :
4, rue Deurbroucq à NANTES - ☎ 71.06.24

(derrière la piscine de l'île Gloriette)

les lundi, mardi,
jeudi et vendredi : de 13 h à 17 h 30

le mercredi : de 8 h 30 à 17 h 30

le samedi : de 8 h 30 à 11 h 30



les cars gautier

sont toujours à votre disposition

POUR VOS SORTIES AMICALES
VOYAGES ET EXCURSIONS

☎ 71.51.21 gare routière - Nantes
☎ 72.60.51 - COUÉRON 33, rue Henri-Gautier

COUÉRON - NANTES

HORAIRE DE LA SEMAINE

Couëron	St-Herblain	Gare Rout.	Commerce	St-Herblain
6 h 45	6 h 55		7 h 30	7 h 45
	7 h 15	10 h 15	10 h 30	10 h 45
8 h 15	8 h 25	11 h 15	11 h 30	11 h 45
9 h 30	9 h 40	14 h 15	14 h 30	14 h 45
13 h 30	13 h 40	15 h 50	16 h 10	16 h 25
	14 h 30	16 h 30	16 h 45	
15 h 30	15 h 40	16 h 30	17 h 20	17 h 35
16 h 45	16 h 55	17 h 00	17 h 40	
	17 h 10		18 h 30	18 h 45
18 h 00	18 h 10	19 h 15	19 h 35	19 h 50

DIMANCHES & FETES

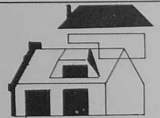
Couëron	St-Herblain	Gare Rout.	Commerce	St-Herblain
8 h 30	8 h 40	9 h 25	9 h 30	9 h 45
10 h 30	11 h 40	11 h 25	11 h 30	11 h 45
13 h 30	13 h 40	14 h 25	14 h 30	14 h 45
15 h 15	15 h 25	16 h 25	16 h 30	16 h 45
17 h 20	17 h 30	18 h 05	18 h 10	18 h 25
19 h 00	19 h 10	19 h 40	19 h 45	20 h 00
20 h 15	20 h 25	20 h 55	21 h 00	21 h 15

LA MAISON COUERONNAISE

— CLEFS EN MAINS —
groupement d'artisans et d'entrepreneurs

pour l'étude et la construction de maisons
INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Renseignements, Plans et Devis **Guy DAVID**



MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
CARRELAGES
TERRASSEMENT

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Guy DAVID

Bureau
74, rue de la Pierre
COUÉRON
tel. 72.61.38

André LOYEN

☎ 72.60.82

MOBILIER

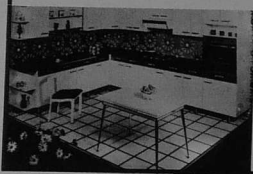
Style et moderne
Séjours
Chambres
Cuisines
Grand choix par catalogue

CONSTRUCTION

Charpente
menuiserie bois - aluminium
escalier
installation de magasin
et décoration

Devis Gratuits

46, rue Alexandre Olivier (près Cimetière) COUËRON



Équipe Construction

Clés en main Crédit 20 - 25 ans

Etude Plans
Devis Planning
Permis et toutes démarches

Une véritable maison Traditionnelle
Prix étudiés - Qualité assurée

Groupement d'Intérêt Economique
SIEGE SOCIAL : 46, Rue A.-Olivier - Tél. 72.60.82

délais respectés
44 COUËRON

Paul DAVID

MAÇONNERIE — Tél. 72.60.62

Jean AUFFRAY

ELECTRICITE — Tél. 72.60.42

P. et A. PERION

MAÇONNERIE — Tél. 72.45.03

Pierre MENAND

CHAUFFAGE — Tél. 72.61.53

André LOYEN

CHARPENTE-MENUISERIE
Tél. 72.60.82

Bernard BÉZIER

PEINTURE - VITRERIE — Tél. 72.62.27

Jean CAMUS

COUVERTURE - SANITAIRE
Tél. 72.61.60

Yves HUTEAU

CARRELAGE — Tél. 71.75.37

R. NICOLLEAU

PLATRERIE

Henri AUFFRAY

PARQUET - REVÊTEMENT DE SOL
Tél. 72.61.73

André NICOLLEAU

PLATRERIE

Georges DANDO

SERRURERIE - FERRONNERIE
Tél. 72.61.92



LAVERIE

Nettoyage
Teinturerie

H.-J. AUFFRAY

Bd Paul Langevin
COUËRON
☎ 72.61.73

Revêtement de Sol
Moquette
Plastique
Parquet
Carrelage
Ponçage de parquet
Vitrification - Cire



Revêtements
Sols et Murs

20, Bd Guist'hau - 44000 NANTES - ☎ 71.34.37

Cautionnement Bancaire

Toutes nos Constructions sont dotées d'une Isolation Thermique

Série J.B. Régionale ou Résidence - nous construisons en traditionnel

Réalisation dans un rayon de 100 km autour de NANTES

**C
A
B
R
I**



Pour une documentation,
retournez ce bon :

NOM _____ Profession _____

Prénom _____ Adresse _____



je possède un terrain je cherche un terrain

SERMO

MAISON BROCHOIRE

La Chabossière - ☎ 72.53.13

Couëron - ☎ 72.61.01

SUPERETTE Libre-Service

Alimentation - Droguerie

Mercerie - Bonneterie

Textile

Grand choix de Cadeaux

- Prêt à porter
- Nouveauté
- Bonneterie
- Mercerie
- Chemiserie
- Layette

Grand Choix de pantalons hommes et femmes

- Rayon Boutique

N'oubliez pas votre carte Sermo, elle vaut 3% de remise sur tous vos achats